

Annexe 1.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
19 JUIN 2023**

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix heures trente, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, BEAU, DOUCET, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN-NORGUET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAULT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, FROMET, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, PAOLETTI, PELTIER, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

M. MERCIER à Mme FOUCHER-MAUPETIT

LE QUORUM ETANT ATTEINT DE MANIERE CONTINUE SUR L'ENSEMBLE DE LA SEANCE.

Assistaient à la séance :

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme DOUCET



ORDRE DU JOUR

| | |
|--|----|
| 1. Procès-verbal du conseil départemental du 6 mars 2023 | 6 |
| 2. Mise en œuvre d'une mesure d'aide financière aux personnes en emploi saisonnier dans les secteurs agricole et viticole | 6 |
| 3. Maison de santé pluridisciplinaire d'Azé..... | 7 |
| 4. Maison de santé pluridisciplinaire des Montils..... | 7 |
| 5. Bourse départementale d'études en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux souhaitant exercer en Loir-et-Cher – Modification des critères et attributions en faveur de trois internes en médecine générale et de deux étudiants paramédicaux..... | 8 |
| 6. Demandes d'allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux..... | 9 |
| 7. Aides à la primo-installation en faveur d'un médecin généraliste et de trois professionnels paramédicaux..... | 9 |
| 8. Le 41 en bonne santé : expérimentation de deux unités mobiles de téléconsultation assistée..... | 10 |
| 9. Culture et sports | 12 |
| 10. Constitution d'un groupement de commandes avec les départements du Loiret et du Cher pour diligenter une étude destinée à déterminer le meilleur dispositif technique de détection précoce des incendies en Sologne | 16 |
| 11. Le personnel – Créations et suppressions de postes..... | 17 |
| 12. Compte de gestion du comptable départemental | 18 |
| 13. Compte administratif et affectation du résultat..... | 25 |
| 14. Situation de synthèse des AP/CP et AE/CP – Décision modificative n° 1/2023 | 25 |
| 15. Décision modificative n° 1 et éléments financiers 2023..... | 26 |
| 16. Compétences déléguées au président du conseil départemental – Décisions prises du 1 ^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 | 33 |
| 17. Communication – rapport d'activité 2022 | 34 |

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je salue l'arrivée du Colonel Kharraz et du Colonel Robert, ainsi que l'arrivée de nos jeunes qui sont en plein Service national universel. Pour cette session plénière, Philippe Mercier donne pouvoir à Claire Foucher-Maupetit. Notre vice-présidente Florence Doucet aura la lourde charge d'assurer le secrétariat. Merci, Florence.

Monsieur Stéphane BAUDU

Simplement pour signaler que Marie-Hélène doit faire face à un petit impondérable. Elle fait un aller-retour et elle devrait nous rejoindre. Mais elle ne sera pas là en début de session.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

À la fin de notre session, vous n'oublierez pas de tous signer le récapitulatif des balances générales au titre du compte administratif 2022. Tout le monde est installé, on va pouvoir démarrer cette session.

Mes chers collègues, notre session sera essentiellement budgétaire avec l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2022 ainsi que du budget supplémentaire 2023. Nous le détaillerons tout à l'heure, mais notre évolution budgétaire est fortement marquée par l'inflation et un effet ciseau grandissant entre nos recettes, toujours plus volatiles, et nos dépenses en hausse, notamment dans le domaine de l'enfance. En ce mois de juin 2023, l'horizon socio-économique mondial reste incertain. La situation inflationniste mondiale demeure, même si on observe un reflux lent dans les économies du G20, passant d'une inflation de 7,8 en 2022 à 6,1 en 2023, pour finalement atteindre selon les prévisions, 4,7 % en 2024. Dans de pareilles circonstances, l'augmentation des taux d'intérêt directeurs par les banques centrales pourrait se poursuivre ce qui représente des risques plus élevés en matière de stabilité financière. La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis et dans l'Union européenne risque aussi de multiplier les défauts de paiement dans les pays pauvres, lourdement endettés. L'inflation à la pompe pourrait encore se faire ressentir après la décision de l'OPEP de réduire ses objectifs de production de 1,4 million de barils par jour supplémentaire à compter de 2024, laissant présager une augmentation du prix du baril de pétrole Brent. L'inflation en France demeure encore à un niveau élevé pour nos compatriotes. En effet, en mai 2022, l'inflation alimentaire atteignait presque plus de 20 % sur deux ans alors que les marges des industriels sont au plus haut. Le taux de marge des industriels agroalimentaires atteint 48 % au premier trimestre 2023 contre 28 % au quatrième trimestre de 2021. Cette situation inflationniste concourant au resserrement de la politique monétaire de la BCE vient augmenter les taux d'intérêt de notre pays qui dispose d'une des dettes publiques les plus élevées de l'Union européenne, s'établissant à 111,6 % du PIB. Sur le long terme, alors que les taux d'intérêt ont brusquement remonté portant à 70 milliards d'euros contre 50 milliards aujourd'hui la charge de la dette, la dégradation des finances publiques ne peut que nous inquiéter. Dans ce contexte tendu, l'emploi doit rester notre priorité absolue.

Dans notre territoire, la situation socio-économique est ambivalente avec une situation économique positive, mais dégradée par l'inflation. Dans le bilan économique 2022 de l'INSEE, paru en juin, il apparaît qu'en Centre-Val de Loire, le niveau d'activité est en hausse notamment dans notre département. Le retour en grâce de l'activité industrielle, très net en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire, retrouve une croissance significative. Au niveau régional le taux de chômage s'établit à 6,7 % et notre département continue à afficher le plus faible taux de la région avec 6 %.

Je vous propose d'ailleurs au cours de cette session d'adopter une mesure en faveur de l'emploi saisonnier viticole et agricole. Vaste sujet pour nos agriculteurs et nos viticulteurs.

Parmi les freins à l'emploi, il y a le logement. Or, dans notre pays, actuellement, nous connaissons une grave crise en la matière. C'est une problématique de fond à laquelle nous devons être très attentifs. Le premier constat vient de la fondation Abbé Pierre qui évalue dans son rapport 2023 à 4,1 millions le nombre de personnes mal logées en France. Concernant le marché immobilier, les ventes de logements collectifs se sont effondrées de 34 % par rapport à la même période de l'année précédente. La chute atteint 46 % par rapport au premier trimestre 2019. Les acheteurs habitants sont en très fort recul, -31 %, mais c'est encore pire du côté des investisseurs, -52 %. La fédération française du bâtiment estime à 100 000 le nombre d'emplois menacés à un horizon de 18 à 24 mois. Je confirme d'ailleurs, entre

parenthèses, les propos du représentant de la fédération du bâtiment Loir-et-Cher que j'ai reçu il y a peu de temps. Ils sont très inquiets concernant surtout la construction des nouveaux pavillons en logements individuels où les carnets de commandes sont totalement amorphes. L'impact est direct sur les finances de notre collectivité, car les DMTO ont amorcé leur décreue depuis le début de cette année. Comme partout en France, bien entendu. Cette baisse atteint déjà -11 % à la fin avril. Fin 2022, il y avait 2,42 millions de ménages en attente d'un logement social, selon l'Union sociale pour l'habitat, qui regroupe 580 bailleurs sociaux publics et privés. En un an, en raison de l'augmentation des taux sur 20 ans, passés de 1 % à 3 %, un ménage gagnant 4000 € par mois a perdu près de 50 000 € de pouvoir d'achat. À la fin mai 2023, l'observatoire Crédit Logement faisait état d'un recul de 38,2 % de la production de crédits immobiliers sur un an. Les promoteurs rapportent de leur côté un taux de désistement après signature de 50 %, quand la normale se situe au-dessus de 10 %. Alors que la collectivité empruntait encore il y a un an et demi à un taux de 1,3 %, le taux d'usure bancaire vient de passer à 4,68 % au 1^{er} juin.

Mais cela ne doit pas nous faire oublier les bonnes nouvelles. Le Loir-et-Cher est aussi un territoire dynamique et porteur d'investissements. Dans le premier bilan « Choose France » fait par Business France, la perspective d'emplois créés sur le Blésois est réelle avec un investissement important du laboratoire biopharmaceutique Chiesi à La Chaussée-Saint-Victor, dont nous parlait notre collègue Stéphane Baudu à notre dernière CP. 60 millions d'euros d'investissement et la création de 40 emplois qui s'ajoutent aux 40 déjà prévus en 2023.

Continuons à soutenir l'attractivité du Loir-et-Cher avec l'Agence d'attractivité. Nous venons de lancer ce guide « S'installer en Loir-et-Cher ». C'est un outil précieux pour inciter à faire le choix de notre territoire, merci chers collègues, d'en être le relais actif auprès de vos contacts.

Au cours de notre session, nous examinerons bon nombre de dossiers liés à la politique « Le 41 en bonne santé », qui enregistre de premiers succès et doit continuer à se poursuivre pour enrayer la désertification médicale sur notre territoire. Depuis lundi dernier, une proposition de loi pour lutter contre les déserts médicaux est examinée à l'Assemblée nationale. Il était urgent que la représentation nationale s'empare enfin très directement de ce sujet. « *Les inégalités territoriales en termes de présence médicale persistent et se creusent en France* », vient d'alerter le Conseil national de l'ordre des médecins dans la dernière version de son « Atlas de la démographie médicale » publié le 7 juin dernier. La variation entre 2010 et 2023 de la densité des médecins en activité, toutes spécialités et modes d'exercice confondus, montre un accroissement des écarts entre territoires et une dégradation importante, y compris dans le bassin parisien, les départements entourant l'Île-de-France et bien entendu le Centre-Val de Loire, puis plus au sud. Une des raisons identifiées est que les zones sous-denses ne sont pas représentées à proportion de leur poids démographique dans les facultés de médecine.

Enfin, j'ai souhaité placer notre session sous le signe du sport et de la culture avec des adaptations de dispositifs importants qui viendront renforcer notre soutien aux communes et aux associations. Si le sport et la culture peuvent être ailleurs des variables d'ajustement budgétaire, ce n'est pas le cas en Loir-et-Cher. Avec le chèque « sport culture », engagement fort de notre projet de mandat « Loir-et-Cher en action », je vous propose d'inciter tous les jeunes de notre département, sans condition de ressources, à pratiquer un sport ou une activité culturelle. Avec le plan d'action du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques, des mesures concrètes sont proposées pour renforcer notre soutien à la formation musicale, au chant, à la danse et au théâtre. Enfin, il vous est proposé de réviser notre dispositif de soutien aux équipements sportifs pour mieux répondre aux attentes des territoires.

J'ai aussi apporté publiquement mon soutien à notre club ADA Blois-basket qui se maintient en Betclac Elite, après une saison haute en rebondissements. Je vous proposerai donc prochainement d'augmenter notre soutien au club dès la saison prochaine 2023-2024. Bravo au club, à ses joueurs, à ses dirigeants, qui portent haut les couleurs sportives du Loir-et-Cher.

Dans quelques jours, la date du passage de la flamme olympique en Loir-et-Cher sera enfin dévoilée. Donc 2023-2024 sera une grande année sportive pour notre territoire.

Enfin, cette session sera l'occasion de revenir sur le bilan de nos réalisations de 2022, avec la présentation de notre rapport d'activité annuel, un exemplaire papier vous a été remis sur table. Sa formule a été renouvelée, modernisée, relookée, afin de la rendre plus lisible pour nos concitoyens. C'est l'occasion ici de remercier nos services pour leur implication et pour la qualité du travail fourni pour la réalisation de ce rapport d'activité. Je vous remercie de votre attention.

Une question de Benjamin, ou une observation.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Pas une question, mais un propos qui n'est pas directement lié à l'examen des dossiers. C'est un propos plus général. Je voudrais quand même qu'en ce début de session, on puisse se préoccuper et s'inquiéter du climat démocratique et social dans lequel nous évoluons. Vous avez cité des exemples notamment le domaine social, Monsieur le président. Mais sur le plan démocratique, ce matin, je voudrais qu'on n'oublie pas de nous préoccuper collectivement de l'extrême droite. Dans le sud du département, la semaine prochaine, il y aura un rassemblement d'un ancien candidat à l'élection présidentielle qui s'annonce comme, au fond, le rassemblement de très nombreux militants violents de l'extrême droite. L'extrême droite qui se ne se cache plus. L'extrême droite qui progresse. À Blois depuis plus d'une semaine, on voit fleurir sur les murs de la ville un certain nombre de tags, de tags racistes, de tags parfois même à caractère encore plus grave, avec des références anciennes et des références nazies, qui sont très inquiétantes. Je pense qu'il ne faut pas oublier qu'en France, le véritable danger pour notre démocratie, c'est cette montée des populismes, cette montée de l'extrême droite et que dans le sud de notre département, il y a quelques élus courageux qui tiennent la digue. Je les en remercie, y compris au sein de notre assemblée, mais je pense vraiment qu'il faut être toujours très en alerte sur ce sujet, parce que cette question démocratique fait le lien directement avec la question sociale. Sur ce sujet en début de session, je voudrais aussi m'inquiéter des indicateurs dans le département qui sont là aussi très préoccupants, pour lesquels le département compense beaucoup de choses et il faut le dire, il faut le souligner, mais du point de vue des services de l'État notamment, je m'inquiète de l'été que nous allons passer sur le plan social. On a des problématiques très graves dans le domaine de l'hébergement d'urgence avec des moyens qui font défaut, qui manquent et des familles qui se retrouvent à la rue par ces chaleurs importantes. Des enfants qui sont encore scolarisés cette année qui se retrouvent à la rue, c'est quelque chose qui est inacceptable. On a des inquiétudes sur la question de la nouvelle cartographie de la politique de la ville, où on a des poches de pauvreté très importantes, on l'a vu dans la présentation tout à l'heure, qui évoluent dans le département et qui évoluent aussi sur le Blésois. La politique de la ville qui jusqu'à présent malgré les grands effets d'annonces ministérielles devait se préoccuper des poches de propreté, et bien semble-t-il va passer à côté d'une refonte qui permettrait là aussi qu'on puisse intervenir. Je pense notamment au quartier de la Quinière à Blois qui est aujourd'hui un des quartiers sur lequel le taux de pauvreté et le taux de précarité ont le plus augmenté au cours de ces dix dernières années sur Blois et qui vraisemblablement ne serait pas pris en compte dans le cadre de la politique de la ville et cela, c'est important. Et je pense aussi à la question de l'accès au droit.

Donc il y a quand même un contexte démocratique social qui est extrêmement préoccupant et je pense qu'il faut le rappeler, vous avez parlé du contexte mondial, du contexte économique donc quand on rentre dans notre session, ce sont ces deux phares qui nous guident.

Sur la question de cette session, je voudrais quand même le rappeler, parce qu'on est deux ans après l'installation, les désaccords n'ont pas disparu, mais ils s'organisent. Ils s'organisent dans des espaces de discussion, dans des espaces de confrontation et je pense que c'est plutôt une bonne chose. Je voudrais vous donner acte comme nous l'avions déjà fait avec Hanan du travail qui est fait dans le domaine de la santé, même si c'est un travail qui est long, qui est difficile et qui produira des résultats sur la durée. En tout cas, on sent que le département, sur ce sujet, est au travail. Je voudrais aussi publiquement dans cette session remercier le travail que nous faisons avec Claire Foucher-Maupetit sur la question de la sectorisation des collèges. C'était un engagement que vous aviez pris et qui est tenu. Il y a encore là aussi beaucoup de chemin à parcourir, mais je remercie Claire du travail transversal qu'elle réalise. Ensuite, je le déclinerai dans la session, je regrette que le département soit encore beaucoup dans une logique très comptable où on a peur de l'innovation, de l'expérimentation. Pourtant, en matière d'innovation et d'expérimentation, on n'est pas des spécialistes, nous ne sommes que des élus, mais il y a quand même des expérimentations dans les écritures budgétaires, parfois même qui nous perdent un peu pour s'y retrouver. On voit qu'il y a la notion, que je ne connaissais pas, de suréquilibre budgétaire, qui est possible uniquement dans le cadre d'un budget supplémentaire. Il y a de l'innovation budgétaire, dommage qu'elle ne soit pas au service des politiques publiques, mais qu'elle soit plus au service du porte-monnaie du département, porte-monnaie du département qui est celui des Loir-et-Chériennes et des Loir-et-Chériens et qui, s'il se desserrait un peu, permettrait dès aujourd'hui, notamment avec les 15 millions dont on va probablement parler tout à l'heure, de financer une tarification sociale de la cantine, de financer la gratuité des fournitures scolaires pour les collégiens du département à la rentrée comme nous le faisons à Blois, de pouvoir financer des politiques expérimentales en faveur du revenu des jeunes ou encore d'augmenter nos efforts dans le domaine de la décarbonation. Nous pensons qu'il y a des espaces qui

existent. On a déposé des amendements. Je rappelle que nous sommes les seuls avec Hanan à déposer des amendements qui sont là aussi pour nourrir le débat et cela nous semble important que dans nos sessions budgétaires, nous puissions avoir ces débats. Donc merci de les organiser et, même si cela ne gomme pas nos désaccords, nous considérons que le climat permet justement l'expression saine des options démocratiques, à l'exception de celle de l'extrême droite qui doit être endiguée, je le rappelle.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je prends acte de tes propos, Benjamin. Une petite chose pour te dire quand même que l'ensemble des départements de France, y compris les départements de gauche, sont très alertés par la situation connue des départements et sont tous extrêmement prudents. Il n'y a pas un département – et il y a des départements qui sont même dans de meilleures situations économiques que le nôtre – qui ne soit pas alerté par la situation actuelle de la gestion des départements. Donc cela, je le confirme. Tous les départements français sont dans cette situation de faire très attention à l'équilibre économique et la situation budgétaire de nos collectivités.

Je vous propose de démarrer l'étude de cette session avec le dossier n°1.

1. Procès-verbal du conseil départemental du 6 mars 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil départemental du 6 mars 2023 qui est en annexe. S'il n'y a pas d'observation sur ce procès-verbal, je passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Ceux qui ont un pouvoir lèvent deux mains.

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

2. Mise en œuvre d'une mesure d'aide financière aux personnes en emploi saisonnier dans les secteurs agricole et viticole

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 2 sur la mise en œuvre d'une mesure d'aide financière aux personnes en emploi saisonnier dans les secteurs agricole et viticole. Le rapport est présenté par la vice-présidente Florence Doucet.

Madame Florence DOUCET

Merci Monsieur le président. Le département a renforcé son engagement dans le domaine de l'insertion professionnelle du revenu de solidarité active avec l'application Job 41 et la mise en œuvre du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie repose sur un renforcement de l'accompagnement vers l'emploi des publics qui en sont éloignés. Elle concerne non seulement les allocataires du RSA, mais aussi tous les publics rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Pour accompagner les entreprises loir-et-chériennes ayant des difficultés à répondre à leurs besoins en main-d'œuvre de manière récurrente, nous avons instauré le dispositif « cumul RSA/revenu d'activité » et la bourse « reprise emploi formation » qui sont deux systèmes d'intéressement en faveur du public bénéficiaire du RSA, visant à favoriser l'attractivité sur certains métiers en tension. Il vous est donc proposé de renouveler la bourse « reprise emploi saisonnier », cette bourse est ouverte au public SPIE domicilié dans le Loir-et-Cher reprenant une activité salariée dans les domaines agricole et viticole ayant un contrat de travail et remplissant les critères de ressources énoncés dans le règlement. Cette aide ponctuelle et réactive d'un montant forfaitaire de 150 € ouverte au public SPIE viendra en complément des autres dispositifs d'aide existant et pouvant être sollicités dans le cadre d'une reprise d'activité. Cette bourse octroyée pour la période du 20 juin au

31 décembre 2023 fera l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Florence. Je dois déjà vous transmettre les remerciements de la chambre départementale d'agriculture sur ce dossier. Ils ne connaissent pas le résultat du vote, mais je pense qu'ils étaient assez optimistes. S'il n'y a pas de question, je passe donc au vote sur ce dossier n° 2. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

3. Maison de santé pluridisciplinaire d'Azé

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au dossier n° 3 qui est la maison de santé pluridisciplinaire d'Azé dont je vais être le rapporteur. La commune d'Azé a pour projet la construction d'une maison de santé. Le Docteur Graham Gillespie, médecin généraliste à Azé et les trois infirmières libérales du cabinet de Lunay ont formalisé leur engagement pour intégrer le bâtiment à l'issue de sa construction. Cette maison de santé sera une antenne secondaire de la MSP Barillet située à Vendôme. La construction de ce site améliorera et pérennisera l'offre de soins sur le territoire qui présente une carence en professionnels de santé. Dans le cadre des actions portées par le plan « le 41 en bonne santé 2022-2028 » et au titre du fonds d'intervention et de promotion de la santé, je vous propose d'accorder à la commune d'Azé une subvention de 100 000 € pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, rue des sorbiers à Azé. Je rajouterais que le médecin d'Azé, donc le Docteur Gillespie, a fait sa formation pour être maître de stage et accueillera également des étudiants en médecine. Je vous propose, s'il n'y a pas de question, de passer au vote ce dossier n° 3.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie, adopté à l'unanimité.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

4. Maison de santé pluridisciplinaire des Montils

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 4 sur la maison de santé pluridisciplinaire des Montils sera présenté par notre rapporteur Bruno Harnois.

Monsieur Bruno HARNOIS

Merci, Monsieur le président. La commune des Montils a pour projet la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. Les trois médecins généralistes et les trois infirmières libérales qui exercent déjà au sein de la commune se sont engagés à intégrer le bâtiment à l'issue de sa construction. Dans le cadre du plan « le 41 en bonne santé 2022-2028 », et au titre du fonds d'intervention et de

promotion de la santé, je vous propose d'attribuer à la commune des Montils une subvention de 100 000 € pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, avenue de la gare aux Montils.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Bruno. Y a-t-il des commentaires ou des observations sur ce dossier ? Je n'en vois pas donc je vous propose de passer ce dossier n° 4 au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie, adopté à l'unanimité.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

5. Bourse départementale d'études en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux souhaitant exercer en Loir-et-Cher – Modification des critères et attributions en faveur de trois internes en médecine générale et de deux étudiants paramédicaux

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 5 sera également rapporté par Bruno Harnois sur les bourses départementales d'études en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux souhaitant exercer en Loir-et-Cher. Modification des critères et attributions en faveur de trois internes en médecine générale et de deux étudiants paramédicaux.

Monsieur Bruno HARNOIS

Monsieur le président, le dispositif de bourse départementale en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux souhaitant exercer dans le Loir-et-Cher permet de renforcer la politique départementale de soutien à la démographie médicale et contribue au renforcement de l'attractivité du département à l'égard des futurs professionnels de santé susceptibles par la suite de s'y implanter.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à des demandes formulées par des étudiants en cours d'année universitaire qui nous interrogent sur l'application d'un effet rétroactif. Dans le cadre du plan « le 41 en bonne santé 2022-2028 », je vous propose de supprimer l'article 6 du fonds d'intervention et de promotion de la santé relatif à l'attribution de la bourse départementale en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux souhaitant exercer dans le Loir-et-Cher et de compléter l'article 4 en ajoutant des critères permettant d'appliquer un effet rétroactif à la période retenue pour le calcul du montant total de la bourse. Si la demande est formulée auprès des services du département au moins neuf mois avant la date de fin de formation, le montant total de la bourse sera calculé à partir de la date de début de formation. Si la demande est formulée moins de neuf mois avant la date de fin de formation, alors le montant total de la bourse sera calculé à partir de la date de la demande. Je vous propose également de modifier la convention type relative à cette bourse départementale, d'attribuer une bourse départementale à trois internes en médecine générale à l'université de Tours et à deux étudiants paramédicaux dans le cadre de leur formation, orthophonie et masseur kinésithérapeute. Enfin, d'autoriser le président à signer les conventions d'attribution de ces bourses entre ces étudiants et le département.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bruno. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas donc que je soumetts ce dossier n° 5 au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes négatifs ? Des votes pour ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

6. Demandes d'allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n°6, demandes d'allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux. Dossier qui sera rapporté par Bruno Harnois.

Monsieur Bruno HARNOIS

Merci, Monsieur le président. L'allocation départementale de stage bénéficiant aux internes en médecine générale et aux étudiants paramédicaux qui effectuent un stage dans le Loir-et-Cher contribue à réunir les conditions d'accueil optimales pour susciter chez ces futurs professionnels de santé le projet de venir s'installer dans le département.

Dans le cadre du plan « le 41 en bonne santé 2022-2028 », je vous propose :

- d'attribuer les allocations départementales de stage suivantes avec un montant qui est calculé sur la base de 250 € par mois de stage et une aide plafonnée à 1 500 €, soit 1 500 € à Madame Amy-Véronique Diomande, interne en médecine générale en stage du 2 mai 2023 au 1^{er} novembre 2023 dans les services de gynécologie-obstétrique et de pédiatrie du centre hospitalier Simone Veil de Blois et 1 500 € à Madame Alexandra Pop interne en médecine générale en stage du 2 mai 2023 au 1^{er} novembre 2023 en soins palliatifs au centre hospitalier Simone Veil de Blois ;
- d'autoriser le président à signer les conventions d'attribution de l'allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Bruno. On le voit, ce sont deux spécialités qui nous font quand même cruellement défaut dans notre département. S'il n'y a pas d'observation, je vais donc passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie, adopté à l'unanimité.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

7. Aides à la primo-installation en faveur d'un médecin généraliste et de trois professionnels paramédicaux

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 7 sur les aides à la primo-installation en faveur d'un médecin généraliste et de trois professionnels paramédicaux, rapporteur Bruno Harnois.

Monsieur Bruno HARNOIS

Monsieur le président, dans le cadre du plan « le 41 en bonne santé 2022-2028 », cette aide vise à faciliter la première installation des médecins généralistes et des professionnels de santé libéraux, à promouvoir l'exercice libéral dans nos territoires et à maintenir les professionnels de santé sur le département. Au titre du fonds d'intervention et de promotion de la santé, je vous propose :

- d'accorder une aide de 15 570,78 euros à Monsieur Clément Bertrand-Chevrier, médecin généraliste installé au sein de la maison de santé pluridisciplinaire Philippe Maupas à Saint-Georges sur Cher pour l'achat de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel dans le cadre de son installation ;
- d'accorder une aide de 2 916,56 euros à Madame Clara Schneider, orthophoniste installée à Vouzon pour l'achat de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel dans le cadre de son installation ;
- d'accorder une aide de 209,10 euros à Madame Fanny Orblin, masseur kinésithérapeute installé au sein de la maison de santé de Villefranche-sur-Cher pour l'achat de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel dans le cadre de son installation ;
- d'accorder une aide de 486,11 euros à Monsieur Stéphane Franchi, masseur kinésithérapeute installé au sein de la maison de santé de Villefranche sur Cher pour l'achat de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel dans le cadre de son installation ;
- d'autoriser le président à signer les conventions régissant les modalités de versement de l'aide.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Les aides, vous l'avez vu, pour ces kinésithérapeutes sont assez mineures parce qu'ils avaient déjà du matériel, je tiens à le souligner. Je vous propose de mettre ce dossier n° 7 au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

8. Le 41 en bonne santé : expérimentation de deux unités mobiles de téléconsultation assistée

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vais prendre le dossier n° 8. Toujours dans le cadre du 41 en bonne santé, c'est une expérimentation de deux unités mobiles de téléconsultation assistée. La téléconsultation fait partie des solutions à mettre en œuvre pour améliorer l'accès aux soins des habitants de Loir-et-Cher. La Haute autorité de santé définit la télémédecine comme des actes médicaux réalisés à distance au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle permet à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation. Elle doit s'inscrire dans le respect du parcours de soins coordonnés, ce qui suppose que le patient ait été orienté initialement par son médecin traitant vers le médecin téléconsultant. Le recours à la téléconsultation répond à une logique territoriale. Le médecin avec qui le patient réalise la téléconsultation doit se situer à proximité de son domicile. Cette proximité permet d'assurer un suivi régulier de son état de santé et d'organiser une consultation en présentiel si à l'issue de la téléconsultation, celle-ci s'avère nécessaire. Il existe des exceptions à cette règle, bien entendu, et les conditions de proximité ne sont pas

toujours exigées dans certaines situations. Les conditions qui permettent de s'affranchir du parcours de soins coordonnés et la logique territoriale sont malheureusement réunies pour un grand nombre de Loir-et-Chériens sans médecin traitant ou avec un médecin traitant qui n'est pas en mesure d'absorber toutes les demandes de soins de sa patientèle. La téléconsultation peut se réaliser sous plusieurs formes : avec un simple téléphone, ou en Visio ou bien à l'aide de dispositifs médicaux connectés qui permettent au médecin téléconsultant de connaître les constantes de son patient. Pour que la mesure des paramètres vitaux soit pertinente, il faut s'assurer que le patient puisse utiliser convenablement les dispositifs médicaux. Prendre la tension ou placer un stéthoscope ne sont pas des gestes qui s'improvisent. Ils doivent être réalisés dans les règles de l'art pour garantir le résultat du diagnostic. Le département souhaite encourager les initiatives qui garantissent une téléconsultation de qualité. Téléconsultation assistée par un ou une infirmière formés à l'utilisation des dispositifs médicaux connectés et plus généralement à la téléconsultation. La présence de ce professionnel garantit, d'une part, que les constantes sont prises correctement, ce qui fiabilise les résultats et, d'autre part, permet au patient de conserver un échange avec un soignant et de tisser bien entendu un lien humain important. De plus, la manipulation de l'outil numérique n'est ainsi pas à la charge du patient. Le département a été sollicité par l'association de soins de premier recours Centre-Val de Loire pour déployer sur les zones du département les plus durement touchées par la désertification médicale deux unités mobiles de téléconsultation assistée. Cette forme de téléconsultation permet aux patients de bénéficier d'une téléconsultation à leur domicile et être accompagnés par un infirmier ou une infirmière diplômés d'État formés à la télé-médecine. La participation du département permettrait à l'association de salarier six infirmiers diplômés d'État afin de faire fonctionner les deux unités mobiles, une au nord, une au sud du département, dix heures par jour, sept jours sur sept. Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du plan « le 41 en bonne santé » en permettant de développer l'innovation en santé et d'en faire bénéficier les habitants des territoires ruraux pour améliorer l'accès aux soins. Aussi, je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 144 000 € au titre de la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023 et 144 000 € au titre de la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 à l'association de soins de premier recours Centre-Val de Loire, située à Sarrans, afin qu'elle puisse mettre en œuvre le projet d'unités mobiles de téléconsultation. Donc vous l'avez compris, c'est une expérimentation que l'on réalise sur un an, pour voir comment ce dispositif va fonctionner. Je vous demanderai également d'approuver la convention de partenariat entre l'association soins primaires de premiers secours du Centre-Val de Loire et le département et de m'autoriser à la signer. Pour compléter ce dossier, cette association est en cours de négociation sur la donation d'un terrain avec la Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois pour, peut-être, y installer et construire un bâtiment afin d'accueillir des spécialistes qui viendraient de la région parisienne ou du Loiret. Il serait également proposé au sein de cette construction deux ou trois studios pour permettre aux médecins de pouvoir y rester une journée et une nuit ou éventuellement d'accueillir des stagiaires également. C'est donc un projet qui est aussi en cours d'élaboration. Deux questions. D'abord Michel.

Monsieur Michel CONTOUR

Je crois qu'on met le doigt sur ce qui est un malaise en réalité, qui est celui de la désertification médicale, on l'a évoqué tout à l'heure déjà. La télé-médecine est une solution utile, mais qui pourrait s'avérer extrêmement coûteuse si elle devait se développer, en tout cas c'est un constat. Ma crainte est renforcée par un sujet qu'on a abordé tout à l'heure, qui est celui d'une télé-médecine par abonnement, qui serait une forme de médecine de consommation, qui mobiliserait des médecins pour cette activité et ce serait bien sûr au détriment d'une disponibilité sur une médecine plus classique. Ce n'est pas une solution que j'apporte, c'est un constat pour lequel il faudra être très vigilant.

Monsieur Stéphane BAUDU

Oui, plus une réaction aussi comme Michel. Je suis convaincu que dans le domaine de la lutte contre la désertification médicale, il faut être à 360°. C'est ce que tu portes depuis plusieurs mois et on te suit, on t'accompagne là-dessus. Je suis assez convaincu de l'expérimentation qui nous avait été présentée de la télé-médecine avec en appui des infirmiers ou des infirmières qui viennent notamment pour les constantes, parce que cela permet finalement d'avoir une télé-médecine très efficace et assez fiable. Je pense que c'est un bon produit en quelque sorte, complété par le fait qu'effectivement les médecins puissent être des médecins locaux, départementaux, régionaux au pire, pour avoir des gens qui ne sont pas des médecins « d'un coup » et qu'on ne revoit pas. Je pense que cela, c'est une bonne démarche. Ensuite, l'interrogation que l'on a certainement tous, c'est que là on est sur une expérimentation. Cela va nous coûter un peu moins de 300 000 € sur un an, c'est une somme rondelette. Demain, si on devait – et c'est tout le mal qu'on souhaite – concrétiser cette expérimentation, si cela trouve son public, avec peut-être les doutes ou les interrogations de Michel, c'est-à-dire est-ce que cela ne va pas déshabiller Pierre au

profit de Paul, c'est-à-dire est-ce qu'on ne va pas perdre des médecins d'une offre classique par rapport à une offre de téléconsultation. On peut se poser la question, mais on peut aussi se poser la question de la reproduction de ce modèle ailleurs. Je pense que c'est un modèle utile, comme tu l'as dit, sur les zones qui sont les zones tendues. On parle de Salbris, mais cela peut être éventuellement le nord notamment aussi chez toi, Bernard. Ma seule interrogation, c'est demain, la capacité à appuyer ces démarches d'un point de vue financier. Tu n'en as pas parlé, mais dans la délibération, on indique que l'on invite l'association à rechercher d'autres financeurs. Je pense qu'effectivement, il faut se donner l'année pour trouver un modèle économique qui soit différent parce que si cela devait effectivement faire des petits, il faudrait qu'on soit nous, certes toujours à la manœuvre, mais peut-être de façon moins importante financièrement.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Excellente observation. Sur les financements, on se rapproche de l'ARS en ce moment pour essayer d'avoir un financement. Ce qui est proposé par la maison médicale de Suèvres, c'est un dispositif de télémedecine haut de gamme. Vous savez que je suis très investi dans ce dossier de la télémedecine et de son cadrage, donc vraiment, on est sur quelque chose de très performant. Ensuite évidemment, ce n'est pas la solution miracle. L'idéal c'est de faire venir des professeurs de santé, des médecins. Les médecins qui travaillent en télémedecine ne peuvent pas faire que de la télémedecine. Je vous rappelle qu'il y a un bornage à 20 % d'activité libérale, même si ce seuil va être réévalué pour les zones très sous dotées, il ne peut pas y avoir d'exclusivité d'activité en télémedecine. Donc cela, c'est déjà quelque chose pour vous rassurer. Enfin, je ne citerai pas ma source, mais c'est une source officielle. Dans le nord du département et dans les Collines du Perche, nous avons assisté à deux décès parce que nous avons des patients qui n'ont pas pu renouveler leur traitement de fond pour un problème cardiaque. Il faut donc savoir que ce dispositif permet au moins de renouveler des traitements et d'éviter ces situations dramatiques que je viens d'évoquer. Donc ce n'est pas l'idéal, mais cela fait partie des dispositifs qui nous permettent de répondre aux consultations non programmées et à l'attente de nos concitoyens. S'il n'y a pas de question supplémentaire, je vais passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie, donc adopté à l'unanimité.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

9. Culture et sports

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au dossier n° 9, culture et sports avec les rapporteuses Tania André et Maryse Persillard.

Madame Tania ANDRÉ

Merci Monsieur le président, chers collègues. Comme vous l'avez souligné, monsieur le président, en préambule de cette session, le sport et la culture sont et restent des priorités fortes de notre politique départementale. Ce rapport en est la preuve. Il s'agit de valider les nouvelles modalités de mise en œuvre du nouveau schéma des enseignements et des pratiques artistiques, mais il s'agit aussi de concrétiser une nouvelle mesure phare de notre mandature, le chèque « sport culture » pour nos jeunes. Enfin, c'est l'occasion après dix-huit mois de mise en œuvre, d'actualiser, d'affiner, notre dispositif de soutien aux équipements sportifs. Concernant l'adoption du nouveau dispositif du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques pour la période 2023-2028, dont je vous rappelle que l'élaboration résulte d'un long travail partenarial avec, notamment Accords Centre-Val de Loire, aujourd'hui nous partons du constat qu'encore trop peu d'enfants pratiquent une discipline artistique et trop peu de jeunes poursuivent cette pratique en amateur. Notre prochain schéma tient compte de cet enjeu d'accès à la culture et fera en sorte que le plus grand nombre de ces jeunes Loir-et-Chériens puissent avoir le choix d'une pratique artistique. Ce schéma exprime l'ambition de notre collectivité sur la qualité et la

diversité de l'offre d'enseignement artistique que nous souhaitons voir se confirmer et se déployer de manière équitable sur l'ensemble du territoire ; sur aussi le développement des actions de sensibilisation comme première pierre à l'édifice de la pratique artistique ; sur la valorisation des pratiques en amateur qui œuvrent aussi à l'irrigation artistique du territoire ; et enfin bien sûr sur l'attractivité de nos écoles en termes d'équipements adaptés et modernisés. Il vous est proposé ainsi de faire évoluer nos aides au fonctionnement et à la professionnalisation des écoles selon une classification par catégories et en fonction de leurs effectifs. Nous renforcerons aussi la possibilité pour les écoles d'ouvrir les apprentissages par des appels à projets pour des résidences artistiques ou des expériences interdisciplinaires, mais aussi par la fréquentation des lieux de spectacle. Nous aurons enfin à cœur bien entendu de voir se développer les actions de médiation auprès d'un public large notamment en milieu scolaire auprès de publics éloignés, car aller vers une pratique nécessite, vous le savez, bien souvent une découverte préalable. Ces temps de sensibilisation sont primordiaux. Ainsi que le rapport en fait état, j'insiste sur l'effort financier réel que le département consent dans le cadre de ce nouveau schéma. Concernant le déploiement du chèque culture, chers collègues, il vous est proposé d'instituer un nouveau dispositif de soutien à la pratique culturelle et sportive au travers de la mise en place d'un chèque « sport culture » dont je vous rappelle pour mémoire qu'il figure dans le projet de mandature « Loir-et-Cher en action ». Dans un contexte de sortie de crise sanitaire où des constats alarmants montrent l'éloignement des jeunes des terrains de sport, ainsi qu'une prégnance toujours plus importante des problèmes de surpoids chez les enfants, cette incitation à la pratique sportive doit être en effet une priorité.

Considérant également l'importance de la sensibilisation dès le plus jeune âge aux enseignements artistiques et au regard de la compétence du département en la matière, je viens d'en parler en première partie de mon propos, le projet de mandature a également retenu un élargissement du futur dispositif d'aide à la pratique des enseignements artistiques relevant du schéma. Au-delà, cette aide constitue aussi un soutien évidemment à l'activité du tissu associatif local qui peine à retrouver, que ce soient les licenciés ou les niveaux d'effectifs antérieurs à la crise sanitaire. Ce dispositif s'intégrera donc pleinement dans le panel d'actions que ce plan coordonnera. Tel qu'il est soumis à votre examen, il a été pensé pour être le plus simple possible, tant du point de vue des familles qui pourront en bénéficier que du point de vue du tissu associatif. Je vous en résume enfin les grandes caractéristiques. Afin d'être réellement incitatif, le chèque « sport culture » sera limité aux primo-inscriptions dans un club de sport associatif ou pour l'inscription dans une école de musique, mais aussi de chant, de théâtre ou de danse associative, ou municipale ou intercommunale. Il s'adresse à tous les jeunes de notre département de 8 à 18 ans sans restriction. Cette aide s'élèvera à 41 € maximum par an et par enfant. La première campagne de déploiement débutera dès la rentrée scolaire et une évaluation du dispositif sera réalisée et des ajustements pourront être opérés pour les années à venir. Maintenant, je vais céder la parole à Maryse Persillard qui va vous présenter les nouvelles modalités d'intervention du département en faveur de la création et de la réhabilitation des équipements sportifs.

Madame Maryse PERSILLARD

Merci, Tania. Concernant les nouvelles modalités d'intervention du département en faveur de la création et de la réhabilitation des équipements sportifs, par délibération en date du 13 décembre 2021, le conseil départemental a décidé de mettre en place un dispositif d'aide en faveur de la création et de la réhabilitation des équipements sportifs dont les bénéficiaires sont les communes et les groupements de communes. Le soutien de notre collectivité à ces projets favorise la pratique sportive et contribue à l'animation et à la vitalité des territoires. Un premier bilan du dispositif, par ailleurs très apprécié par les maires et présidents d'EPCI, met en exergue la nécessité de procéder à quelques simplifications et ajustements afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins identifiés. Les principales sont les suivantes : premièrement, enrichir la liste des équipements éligibles en y incluant de nouveaux équipements structurants, les piscines ou centres aquatiques par exemple, mais également des équipements de proximité qui contribuent au développement de la pratique sportive que sont les skateparks, les terrains de basket 3x3, de foot 5x5, de padel etc. ; deuxièmement, préciser la nature des travaux subventionnables en particulier dans le cadre des travaux de réhabilitation : une attention particulière est portée sur les travaux de rénovation énergétique, isolation, éclairages leds, etc. Ces modifications viennent renforcer substantiellement le cadre d'intervention du département. Il est également proposé de réviser les montants maximums de subventions et de prévoir un taux d'intervention unique de 20 % hors modulation, taux qui pourrait être bonifié en cas d'utilisation de l'équipement concerné par les collégiens durant le temps d'enseignement scolaire, dès lors que le département verse ou aurait eu à verser une participation financière pour cette utilisation. La gratuité d'usage pour les collégiens durant le temps scolaire pendant une durée de vingt ans maximum est maintenue. Je vous propose donc de retenir à compter du 1^{er} juillet 2023 les nouvelles modalités d'intervention du département en faveur de la création

et de la réhabilitation des équipements sportifs. Je redonne la parole à Tania pour les conclusions de ce rapport.

Madame Tania ANDRÉ

Merci, Maryse. En conclusion, nous vous proposons donc de vous prononcer sur l'adoption des dispositifs du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques pour la période 2023-2028 ; pour l'institution du dispositif chèque « sport culture » pour une première campagne expérimentale de septembre à novembre prochain, une évaluation donc sur la pertinence de cette aide et de ses critères d'attribution sera ensuite réalisée ; sur les nouvelles modalités d'intervention du département en faveur de la création et de la réhabilitation des équipements sportifs tels qu'ils vous ont été présentés par Maryse à l'instant. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Tania, merci Maryse. Donc une question de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Plutôt qu'une question, un souhait. D'abord souligner que ce nouveau dispositif de schéma départemental des enseignements de pratique artistique se résume en quatre mots : l'ouverture, ouverture à de nouvelles disciplines. L'accessibilité, bien sûr la gratuité, mais aussi l'accessibilité physique. L'accompagnement, on soutient aussi les collectivités dans leurs politiques artistiques et sportives. Et puis la simplicité du nouveau dispositif qui est mis en place. Je tenais à souligner ces axes. Vous avez bien résumé toutes les deux l'ensemble des dispositifs donc je ne vais pas y revenir. Par contre, je voulais juste insister sur le comité de suivi, puisqu'il est prévu un comité de suivi de ce schéma. Je pense que c'est très important effectivement de pouvoir faire un peu le point, donc vous dire que le groupe Loir-et-Cher Autrement souhaite participer à ce groupe de suivi.

Madame Tania ANDRÉ

Il est prévu effectivement que très prochainement, nous instituons ce comité et nous nous rapprocherons de vous bien évidemment.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

J'ai enregistré cette candidature, Lionella. Stéphane.

Monsieur Stéphane BAUDU

Moi aussi, je souhaite saluer ce nouveau schéma. Merci à Tania et Maryse pour cette proposition que je trouve assez intéressante en termes d'évolution. Comme l'a souligné Tania, je pense que le chèque « culture sport » est un bon dispositif. Je pense qu'il faudra effectivement se donner le temps de l'expérimentation là aussi et de regarder les possibilités d'évolution. Je vois déjà une possibilité d'évolution. Au-delà du montant de 41 €, forcément le chiffre est très symbolique pour notre département, peut-être que des habitants auraient aimé vivre dans le Bas-Rhin par exemple, cela aurait été plus intéressant, mais au-delà de cette petite plaisanterie, je pense qu'effectivement c'est un bon dispositif et il sera encore meilleur s'il est potentiellement reconduit et notamment par rapport au fait de ne pas traiter que les premières inscriptions. Certes, il faut réamorcer, je pense que c'est nécessaire, on voit bien qu'il y a eu une déshérence de nos clubs sportifs et de nos associations culturelles post-Covid, même si cela va mieux, il faut se dire les choses aussi, mais je pense que c'est bien de soutenir les premières inscriptions. Je pense que dans la pratique sportive, la continuité est importante et pour faire le lien avec le vœu que portent Hanan et Benjamin concernant le soutien à la rentrée scolaire, cela fait partie des coûts pour les familles de rentrée scolaire. Donc si chaque année on était en capacité de soutenir la pratique sportive et pas uniquement sur les premières inscriptions, je pense que ce serait une bonne chose. Mais laissons l'expérimentation, ne faisons pas tout de suite les conclusions avant d'avoir testé. Je pense que c'est un bon dispositif, je le redis. Ensuite, j'ai une question peut-être plus pour Maryse concernant les équipements sportifs et les modifications qui sont apportées. Les fameux 20 % de subventions aux nouveaux équipements sportifs, c'est lié toujours à la pratique gratuite et uniquement des collégiens ou c'est plus large que cela ? Parce que quand on parle de skatepark, de basket 3x3, c'est plutôt des pratiques en libre utilisation. Donc toute commune qui a un projet d'équipement sportif sur son territoire et notamment

d'équipement, voire d'équipements annexes vestiaires et autres, est en capacité de demander une subvention de 20 % ?

Madame Maryse PERSILLARD

C'est déjà le cas actuellement.

Monsieur Stéphane BAUDU

Mais ce n'était que sur la pratique des collégiens ? Là finalement, un équipement libre-service, qui forcément est utilisé par tout le monde et pas que par des collégiens, est susceptible d'être subventionné. On est bien d'accord ? Par contre, il est bonifié s'il est utilisé par les collégiens, c'est bien cela ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Tu as parfaitement compris et même pour les piscines. Auparavant on était obligés d'inciter à ce que ce soit utilisé, et conditionner l'utilisation de nos collégiens et des sapeurs-pompiers du SDIS. Là, on généralise, il n'y a pas d'éléments restrictifs.

Monsieur Stéphane BAUDU

Très bien. Merci, c'est clair.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au vote. Non, Benjamin, excuse-moi.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

D'autant que j'allais commencer en disant bravo, bravo, bravo, pour la mise en place de ce dispositif. Tu te serais privé de cette remarque. Je trouve que c'est une bonne chose. Et sans malice aucune, parce que cela ne me ressemble pas, je voudrais vous dire qu'à chaque fois qu'on arrivera à vous convaincre sur des points comme cela, nous serons à vos côtés. Je rappelle que l'année dernière, le 20 juin 2022, nous avons déposé un amendement qui proposait la mise en place d'une aide pour les plus fragiles notamment sur l'aide à l'achat de places de spectacles, au financement de licences sportives et j'ajoutais même à la fourniture scolaire, donc vous le voyez, l'amendement cette année va se réduire puisque vous avez déjà mis en place deux tiers des mesures qu'on vous proposait l'année dernière, donc merci à vous. Juste une remarque sur l'élargissement de l'aide aux équipements, est-ce qu'il y aura un seuil de population pour soutenir les communes sur ces projets ou est-ce que c'est une aide inconditionnelle à toutes les communes qui ont des projets d'équipements sportifs ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Toutes les communes sont impactées par ce dispositif et les communautés de communes.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je te remercie pour tes propos introductifs qui sont positifs. Il y a des montants modulés, plafonnés en fonction des règles habituelles, mais toutes les communes et tous les EPCI ont droit à ce dispositif. Tu vois, mon cher Benjamin, qu'il y a des choses innovantes quand même par rapport à ton propos initial. Très bien. Une question de Geneviève Repinçay.

Madame Geneviève REPINÇAY

C'est sans rapport avec la DSR ? Cela peut être cumulé ?

Publié le 14 décembre 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Tout à fait. C'est un dispositif totalement indépendant. Je ne vois plus de questions, je vais donc mettre au vote ce dossier n° 9.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie, adopté à l'unanimité.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

10. Constitution d'un groupement de commandes avec les départements du Loiret et du Cher pour diligenter une étude destinée à déterminer le meilleur dispositif technique de détection précoce des incendies en Sologne

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au dossier n° 10 sur la constitution d'un groupement de commandes avec les départements du Loiret et du Cher pour diligenter une étude destinée à déterminer le meilleur dispositif possible pour les techniques de détection précoce des incendies en Sologne. Je vais laisser la parole à Philippe Sartori, qui est notre grand spécialiste du SDIS.

Monsieur Philippe SARTORI

Je voudrais d'abord saluer la présence du colonel hors classe que j'ai nommé il n'y a pas longtemps hors classe Mohammed Kharraz, merci de votre présence mon Colonel, et Thierry Robert, notre directeur départemental adjoint. Merci de votre présence à tous les deux. Je vais essayer d'être bon pour que le SDIS encore profite des subventions. Pour une fois cela va être l'État, mais je pense qu'on va y mettre quand même un peu la main. Je vous rappelle quand même qu'en 2022, cela a été particulièrement effroyable pour la France puisque 72 000 hectares sont partis en fumée et j'avais lu à l'époque un rapport sur la Sarthe. J'avais dit au colonel Magny « *il faut qu'on s'en empare pour pouvoir réfléchir sur notre massif forestier important qu'est la Sologne* » puisque c'est quand même le second massif forestier après les Landes et cela représente 60 % du massif forestier de Loir-et-Cher, donc c'est quand même très important. Finalement, dans la Sarthe – je fais un peu rapidement, je ne suis pas le rapport, mais comme vous allez voter tous ensemble, cela ne pose pas de problème, et unanimement – ils avaient un système de détection, de caméras. L'idée chez les sapeurs-pompiers, vous savez que j'ai un chromosome qui commence à muter légèrement et de mieux en mieux, c'est le feu naissant c'est-à-dire que tout feu naissant, on y met les moyens plus importants pour ne pas que cela se propage rapidement sur le massif forestier en entier. L'idée, c'était aussi d'avoir une visualisation en temps réel de l'ensemble des massifs forestiers, en tout cas celui de la Sologne. On va commencer par la Sologne et je compte bien, si tout se passe bien, pouvoir l'étendre à tout le département du Loir-et-Cher parce qu'évidemment quand on mobilise des pompiers pendant plusieurs jours, ils ne font pas autre chose pendant ce temps-là donc il faut réfléchir à tout cela. Donc là, on a la chance que l'État aujourd'hui ait mis en place un fonds vert et d'ailleurs on avait fait une demande de 16 véhicules. 16 véhicules qui vont être financés pour la plupart à 50 %, voire peut-être plus pour certains. Donc on est plutôt bien servis, mais je pense qu'on a été bien servis dans le cadre de ces fonds verts parce que nous avons le massif de Sologne aussi à défendre. Évidemment, ce massif de Sologne, il y a deux autres départements, le Loiret et le Cher qui en sont propriétaires pour une partie, mais le Loir-et-Cher en a la plus grosse partie quand même. Dans ce cadre, le Loiret s'est prépositionné pour qu'il soit l'ordonnateur d'une étude puisqu'aujourd'hui les caméras ne sont peut-être pas forcément le meilleur moyen de détection. Il y en a d'autres, et c'est pour cela qu'on passe cette convention qui vous est proposée pour qu'un cabinet d'études puisse nous proposer une réflexion et en tout cas un système qui soit fiable et qui permette de mobiliser très rapidement nos sapeurs-pompiers en un temps record de façon à pouvoir agir sur le feu naissant. Bien sûr, le Loiret se chargera de la totalité des formalités, des mises en place des consultations, de la procédure et de l'attribution des marchés et ensuite évidemment à chacun de participer financièrement et ils suivront évidemment la participation financière. On vous propose que ce soit 33 % pour le Loir-et-Cher, 33 % pour le Cher et 34 %

pour le Loiret dans le cadre de ce groupement de commandes pour notre détection des feux dans le massif de Sologne. Avant de laisser la parole au président, je ferai de temps en temps avec le colonel Kharraz une petite intervention, soit en CP ou en session, sur les avancées du SDIS en ce moment sur ce qu'on fait particulièrement, par exemple sur le pacte capacitaire. Beaucoup de conseillers départementaux siègent au SDIS, ils connaissent un peu, mais c'est bien aussi que tout le monde soit un peu averti de nouvelles constructions de casernes, etc. Et puis ce que j'envisage dans très peu de temps sur la Sologne en particulier avec mon cher Pascal, de façon à être très réactif et surtout pouvoir continuer de moderniser notre SDIS de Loir-et-Cher. Je le ferai bien entendu en accord avec notre président. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe pour cette présentation précise. Nous pouvons dormir tranquilles, tu es là.

Très bien. Je voulais ajouter le fait que dès lors que nous aurons voté ce dossier, nous pourrons tout de suite travailler avec le Cher et le Loiret pour pouvoir commencer à repérer le matériel efficace pour ce type de prévention. Je voulais dire également que nous avons reçu enfin notre grande échelle de 32 mètres qui nous permettra de gérer des feux à grande hauteur.

Monsieur Philippe SARTORI

Il y aura une présentation. Comme vous avez participé largement au financement. La prochaine, c'est une de combien, mon colonel ? 42 ? Parce que pour Chambord, il faut une 42, donc je continue d'investir. Il faut savoir qu'elles ont été commandées, on a passé commande au congrès de Marseille et il a fallu deux ans pour les avoir. C'est quand même très long.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bien, nous avons eu aussi une belle journée de nos sapeurs-pompiers à Montrichard, ce samedi.

Je vais à présent soumettre ce dossier n° 10 au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

11. Le personnel – Créations et suppressions de postes

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons maintenant passer au dossier n° 11, personnel, créations et suppressions de poste, qui sera présenté par Catherine Lhéritier.

Madame Catherine LHERITIER

Merci président. Mes chers collègues, nous avons évoqué en commission permanente la nécessité pour notre collectivité de s'adapter pour satisfaire les besoins de notre population. Donc il s'agit pour ce rapport de présenter les créations et les suppressions d'emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services ainsi que le tableau des emplois permanents qui en découle au 1^{er} janvier 2023. Les besoins en personnel de nos services suite aux départs en retraite, aux mobilités, aux promotions internes et à l'évolution des activités des services conduisent à solliciter les créations de postes à l'effectif départemental. Ces créations de postes concernent tous les secteurs de notre collectivité. Ainsi, parmi les créations, il est proposé la pérennisation de quinze emplois œuvrant sur les stratégies nationales

de prévention de l'enfance et pauvreté. Par ailleurs, en créant trois nouveaux postes de travailleurs sociaux, le département souhaite également assurer en interne une partie des aides éducatives à domicile décidées par les magistrats et actuellement non prises en charge par les associations. Ce sont ainsi 80 mesures décidées et non réalisées chaque année qui pourront être assurées. Je me permets de souligner l'intérêt pour la prévention puisque nous évoquions tout à l'heure l'accroissement du nombre des enfants confiés. Sur le volet insertion, il est proposé de créer six postes de conseillers en insertion professionnelle entrant dans le champ d'un financement partiel du futur Pacte national des solidarités. Ceci afin bien évidemment d'accélérer et d'amplifier le retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA. Sur des domaines de l'informatique, de la culture, des archives, du patrimoine et des routes, des emplois sont proposés à la création pour prendre en charge des activités nouvelles et faire face à une activité croissante. Enfin, certains emplois sont transformés en fonction des besoins nouveaux des services et des avancements et promotions de l'année.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine. Avant de donner la parole, je vous précise quand même qu'au 1^{er} janvier 2023, nous étions à 1 643 ETP et à ce jour nous sommes à 1 680. Le département recrute donc et parfois nous avons aussi du mal à trouver des candidats, on a des postes vacants pour lesquels le recrutement est parfois difficile. Une intervention de Benjamin Vételé.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci. Nous nous réjouissons effectivement des efforts qui sont faits en faveur des agents de la collectivité et des moyens qui peuvent être déployés en faveur des travailleurs sociaux. Pour autant, nous souhaitons relayer l'inquiétude de certains agents du département. Nous avons été en effet destinataires de revendications des partenaires sociaux qui s'inquiètent et qui demandent des moyens supplémentaires suite à des réorganisations. Je pense que vous avez pris l'engagement de faire le bilan de cette réorganisation dans quelques mois, donc nous vous donnons aussi rendez-vous pour être informés de ce bilan et au besoin de pouvoir ajuster des moyens s'ils s'avéraient effectivement nécessaires. Mais en tout cas, cette inquiétude des agents doit, nous semble-t-il, être entendue.

Madame Catherine LHERITIER

Je peux souligner aussi que cette réorganisation a aussi été précédée d'un renforcement important des moyens, ce qui nous permet de l'envisager dans de bonnes conditions.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au vote sur ce dossier n° 11, comme il n'y a pas d'autres questions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie, adopté à l'unanimité.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

12. Compte de gestion du comptable départemental

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au dossier n° 12, qui est le compte de gestion du comptable départemental. Ma chère Claire, c'est à toi d'ouvrir ce dossier n° 12 avec la présentation d'un magnifique PowerPoint.

Publié le 14 décembre 2023

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Monsieur le président, en propos liminaire, je tenais à remercier l'ensemble des services avec lesquels nous avons travaillé ce diaporama et le contenu de cette présentation du compte administratif 2022, notamment Philippe Blanchet, Jonathan Gaborit et Cyrille Bonvillain. Merci pour le travail collaboratif que nous avons mené préalablement. Mes chers collègues, afin d'éclairer nos débats, je vous propose plusieurs écrans de présentation, donc en deux temps, le compte administratif 2022 et après, le budget supplémentaire 2023 qui figurent aujourd'hui à l'ordre du jour de notre session.

Je vous présente donc tout d'abord au travers d'une dizaine de diapos le compte administratif 2022, qui correspond à la photographie de ce qui s'est passé. S'agissant du compte administratif 2022, vous avez eu évidemment les éléments au préalable. Le premier écran fait apparaître les grandes masses financières. On retrouve comme à l'habitude évidemment les deux blocs de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissement, comme pour tout budget de collectivité. Les blocs qui apparaissent en vert illustrent le lien entre l'épargne brute que vous avez représentée par les flèches, donc l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui permet non seulement de couvrir le remboursement en capital pour 24,4 millions d'euros, mais surtout d'autofinancer nos investissements. L'épargne brute et l'épargne nette qui apparaissent à l'écran tiennent compte du report du compte administratif qui était positif à hauteur de 32,8 millions d'euros. Ce qu'il faut retenir, c'est que hors reprise du solde 2021, l'exécution 2022 a généré un total de recettes en arrondissant, mais on reprendra après évidemment le détail, de 422,6 millions d'euros et concernant les dépenses, de 425,7 millions d'euros.

Le solde de l'exécution consolidée, on parle bien ici de l'ensemble des budgets du département avec un montant de 29,6 millions d'euros, est en diminution par rapport à 2021. Le solde net de la seule exécution 2022 est donc, sans le report de 2021, négatif pour environ 3,1 millions d'euros et révèle les prémices d'un effet ciseau qui a été évoqué tout à l'heure par le président et sur lequel je reviendrai plus tard et plus en détails dans les diapositives qui vont suivre. Je vous rappelle que le solde de 2021 qui participe exclusivement à l'excédent 2022 provient d'une mobilisation d'un emprunt non encore consommé et ne constitue donc en aucun cas une cagnotte pour des dépenses de fonctionnement. Le solde excédentaire, pour lequel il faut retenir le chiffre de 29,6 millions d'euros, doit être exclusivement consacré à notre plan pluriannuel d'investissement, qu'on évoquera par la suite sous l'acronyme « PPI », c'est-à-dire à financer seulement la section d'investissement. Je rappelle que le département souhaite investir massivement pour le bien-être des Loir-et-Chériens. Enfin, il convient de souligner que les départements dans leur ensemble constatent des soldes fortement excédentaires et notamment ceux de la région Centre-Val de Loire, puisqu'ils ont, à une exception près, des soldes d'exécution supérieurs au nôtre.

Pour les recettes de fonctionnement, je vous propose maintenant de nous pencher sur l'évolution de nos recettes et de nos dépenses par rapport au compte administratif 2021. Je commencerai par un focus sur nos recettes de fonctionnement qui augmentent globalement de 4,6 %, soit 17,5 millions d'euros. Les principales variations sont déclinées à l'écran par la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée, la TVA, encaissée en 2022, qui présente un montant supérieur de 8,2 millions d'euros par rapport à 2021, soit un produit total de 94 millions d'euros. À noter que 5,7 millions d'euros ont été versés au titre de la régularisation 2022 en octobre dernier alors qu'au départ, il était envisagé que cette recette ne soit versée qu'en février de cette année. Une deuxième régularisation, cette fois négative, est intervenue en 2023 pour l'exercice 2022, mais j'y reviendrai un peu plus tard notamment dans le cadre de la présentation du budget supplémentaire 2023.

Comme l'a précisé le président, l'inquiétude porte sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui ont été une nouvelle fois en progression avec une hausse de presque 2 millions d'euros, soit +3,6 %, soit un produit total de 55,6 millions d'euros en 2022 contre 53,7 millions d'euros en 2021. Mais, on le sait, un retournement de situation s'amorce très clairement sur les prochains mois de l'année 2023. Ce qui est représentatif actuellement ne sera pas l'image de l'ensemble de l'année civile 2023. Nous l'avions prévu au budget primitif 2023, je le détaillerai également par la suite.

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement, ce qu'on appelle la DGF, je vous rappelle qu'en 2013 nous percevions 68,4 millions d'euros contre aujourd'hui 48,6 millions d'euros. L'enveloppe globale reste la même au plan national, mais nous constatons tout de même une très légère hausse du fait de l'évolution de certains des très nombreux critères. Le fonds de péréquation des DMTO totalise une recette de 13,4 millions d'euros contre 13,3 millions d'euros, pratiquement comparable à 2021, c'est-à-dire une légère hausse de 0,8 %. Toutefois, ce fonds fait également l'objet d'une contribution

versée pour 3,8 millions d'euros, soit une situation nette finale de 9,6 millions d'euros, contre en 2021, 10,5 millions d'euros, donc en baisse. Au total, le solde net en notre faveur a donc diminué de 9 %. Cette évolution négative s'explique par des critères de répartition pour le Loir-et-Cher qui évoluent défavorablement, notamment quand on travaille sur le ratio DMTO par habitant, le potentiel fiscal par habitant également et le revenu par habitant.

Enfin, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ce qu'on appelle la CVAE, est en baisse de 5,6 millions d'euros avec un produit total de 17,7 millions d'euros. Je vous rappelle qu'à compter de 2023, une fraction de la TVA remplace la CVAE. Au total, la TVA représentera environ 30 % de la totalité de nos recettes de fonctionnement. Vous avez sur l'image projetée l'ensemble des recettes de fonctionnement.

Un focus à présent sur la trajectoire des DMTO. S'agissant des DMTO, que nous suivons évidemment avec la plus grande attention, que je viens d'évoquer, il est important de s'y pencher. Concernant ces DMTO, vous avez une illustration qui va de 2015 au BS 2023. La prévision lors du vote du budget primitif 2023 actait l'hypothèse d'un repli avec un montant de 46,5 millions d'euros. Il s'avère que les sommes perçues à fin avril traduisent bien cette baisse qui s'établit à -11 %. À ce stade, notre prévision 2023 reste prudente. Toutefois, la seconde décision modificative serait potentiellement l'occasion d'actualiser cette recette selon les montants qui sont perçus au cours de l'année. C'est assez imprévisible donc on y reviendra certainement. Finalement 2021 et 2022 ont été deux années que l'on peut considérer comme atypiques avec des montants que nous n'avions jamais connus et qui constitueront très certainement des montants historiques.

Penchons-nous maintenant sur nos dépenses de fonctionnement, toujours sous la forme de variations par rapport à 2021. Si le taux de réalisation est stable par rapport aux années précédentes, avec un pourcentage de 96,8 %, l'évolution en valeur absolue des dépenses totales entre 2021 et 2022 est significative avec une hausse de 7 % correspondant à +22,5 millions d'euros. Vous voyez à l'écran les principales variations que je vais vous commenter et que vous avez également sous les yeux. Celle qui est la plus importante, on l'a déjà évoquée notamment en CP et dans les dossiers précédents, il s'agit des solidarités. Les dépenses connaissent une hausse conséquente avec une évolution de 15,3 millions d'euros. Parallèlement, les recettes liées à nos politiques sociales sont également en dynamique positive de 4,5 millions d'euros. La hausse nette est donc, en valeur absolue, de 10,8 millions d'euros. Dans le détail, cette hausse s'explique pour les deux tiers par celles du secteur de l'enfance-famille avec une variation de 9,5 millions d'euros soit +21 %. Cette très forte hausse est due non seulement à l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge, mais aussi par l'augmentation des coûts de l'hébergement, aussi bien en établissements que chez les assistants familiaux du département. Cette forte augmentation dans le domaine de la protection de l'enfance est généralisée, elle n'est pas spécifique au Loir-et-Cher, puisqu'on constate ce phénomène sur l'ensemble des départements. Les secteurs du handicap et des personnes âgées voient également leurs dépenses augmenter, respectivement de 3,1 et 2,6 millions d'euros, du fait de la loi Ségur et de l'augmentation du point d'indice ou encore de l'impact de l'inflation sur les hébergements ou les structures partenaires.

Concernant les ressources humaines, l'évolution se situe à +5,5 %, soit +3,6 millions d'euros. Cette hausse s'explique en grande partie par des mesures subies par notre collectivité, mais l'ensemble des collectivités, avec l'augmentation du point d'indice et le complément de traitement indiciaire faisant suite à la loi Ségur pour une partie des agents du secteur des solidarités. Et puis, on l'avait déjà évoqué au précédent budget, la mise en œuvre du RIFSEEP dans notre collectivité (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), au 1^{er} juillet 2022, a également participé à cette hausse.

En ce qui concerne les secteurs des mobilités, des bâtiments et des collèges, les dépenses augmentent de 14,6 %, soit +2,9 millions d'euros. L'effet de l'inflation explique en grande partie cette augmentation et notamment concernant les dépenses liées à l'énergie – +50,6 %, donc c'est quand même très conséquent –, et de la même manière, le coût du transport des élèves en situation de handicap a connu une augmentation significative liée à celle du prix des carburants et à la hausse du nombre d'élèves pris en charge. Le poste « autres dépenses » baisse de 1,3 %, soit 0,4 million d'euros. Les plus fortes variations s'observent sur les enveloppes dédiées notamment à l'agriculture et à l'environnement, du fait notamment de la non-reconduction de l'aide exceptionnelle versée suite au gel du printemps 2021 pour 2022.

Concernant notre épargne brute, qui correspond à notre capacité à nous désendetter, à

nous autofinancer, l'écran suivant présente le solde 2022 qui s'élève à 57 millions d'euros, montant retraité du report de résultat 2022, contre un peu plus de 60 millions d'euros en 2021, soit une baisse d'environ 6 %. Toutefois en termes de taux d'épargne, avec 14,5 %, nous sommes largement au-dessus du seuil prudentiel (9 %) que nous nous étions fixé en début de mandature. Mais nous devons être vigilants, car ce taux est passé de 16,2 % en 2021 à 14,5 % en 2022. Donc en effet, l'année 2022 révèle un effet ciseau puisque les recettes de fonctionnement ont augmenté de 17,5 millions d'euros et les dépenses ont parallèlement évolué de 22,5 millions. L'épargne brute doit donc être préservée le plus possible afin de continuer à nous consacrer aux investissements importants que l'on souhaite tous mener dans cette assemblée pour les Loir-et-Chériens dans un contexte économique incertain et c'est vrai que la conclusion pourra être sur l'incertitude de l'avenir qui n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui.

Concernant l'effet de taux de réalisation des dépenses d'investissement, nous sommes à un taux de réalisation, et on peut s'en féliciter, de 83 %. Nous ne sommes pas loin de la cible qu'on avait fixée à 85 %, je ne vais pas détailler, vous avez sous les yeux toutes les années de 2017 à 2022. On était avec des pourcentages plus élevés préalablement, mais avec un investissement qui était moins important, donc avec nos 83 %, on se rapproche de notre cible de 85 %. Sachant que le taux de réalisation relatif aux investissements directs du département est proche de 87 % à ce jour.

Sur nos dépenses d'investissement, avec cette année 56,9 millions d'euros, donc pratiquement 57 millions d'euros, l'année 2022 s'inscrit dans la continuité de celle de 2021 qui avait marqué un effort très significatif et un record avec un total de 62,4 millions d'euros. Si l'on retire la subvention exceptionnelle de 5 millions d'euros versée au SDIS, mon cher Philippe en 2021, nous sommes sur les mêmes volumes financiers. Les investissements directs 2022 ont été notamment marqués par le démarrage des travaux de renforcement du pont Charles de Gaulle, l'engagement du programme des toitures de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des collèges quand cela est possible, mais aussi par l'inauguration du collège de Bracieux qui a été restructuré. S'agissant des subventions, le département reste un financeur incontournable sur le territoire au travers non seulement de la DSR, extrêmement appréciée par l'ensemble des communes, mais aussi au travers de la dotation départementale d'aménagement durable, la DDAD, qui est maintenant reconnue et appréciée également. Le budget de cette DDAD avait été doublé en 2022. Vous avez une illustration avec les schémas que vous retrouvez notamment, les panneaux du conseil départemental que l'on voit fleurir partout et avec grand plaisir, on voit nos investissements qui sont maintenant matérialisés et visibles sur le terrain.

Pour les délais de paiement, vous pouvez constater que le conseil départemental continue à maintenir un excellent délai global de paiement permettant ainsi de soutenir l'économie locale. En moyenne sur l'ensemble des budgets départementaux, le délai est d'environ 11,3 jours et il est bien en dessous des 30 jours réglementaires. S'agissant plus particulièrement du budget principal qui porte la plus grande partie évidemment de nos dépenses, vous constatez que le délai est d'environ 10,3 jours alors que pour les départements de la strate comparable à la nôtre, pour l'ensemble des départements, au niveau national, il est de 19,7 jours. Il faut donc souligner l'implication quotidienne des services pour assurer un paiement extrêmement rapide qui contribue ainsi à soutenir la trésorerie des entreprises locales tellement indispensables. Cela mérite d'être souligné.

Concernant notre dette, je vous propose maintenant un focus sur l'évolution de notre dette. Notre stock de dettes. En 2022, 10 millions d'euros d'emprunt ont été mobilisés avec des conditions extrêmement favorables. C'était un emprunt qui avait été souscrit en 2020 avec une phase de mobilisation longue de vingt mois et c'est pareil, c'est un signal fort qui a été bien fait au bon moment. Dans le même temps, 15,9 millions d'euros ont été remboursés par anticipation en plus des remboursements dits classiques pour 8,5 millions d'euros. Au final, notre dette passe désormais sous la barre des 100 millions d'euros, donc pareil, vous avez l'évolution de la dette de 2017 à 2022. Je ne reprends pas chaque année pour ne pas alourdir la présentation, mais vous voyez qu'on arrive quand même en dessous de 100 millions d'euros. Cela a permis, vous le verrez au moment de la présentation du budget supplémentaire, une gestion active de cette dette.

Pour conclure ma présentation chiffrée, je vous propose de considérer les trois ratios suivants : la capacité de désendettement qui est présentée chaque année pour notre collectivité, qui vous le savez est exprimée en nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de notre dette si l'on n'y consacrait l'intégralité de notre épargne brute. Nous sommes sur ce ratio à 1,8 an, contre 2,8 ans pour la moyenne des départements de notre strate, 2,8 ans pour la moyenne régionale et 3 ans pour la moyenne nationale. S'agissant de la dette par habitant, vous voyez qu'on est à 295 €, pour une moyenne nationale de 533 € par habitant. Enfin, sur l'encours de la dette ou le stock de dette totale, nous sommes

à 100 millions d'euros pour une moyenne nationale de 342 millions d'euros. Ensuite, il faut comparer quand même ce qui est comparable, donc avec des départements de notre strate, on est à 202 millions d'euros parce qu'il y a bon nombre de départements qui ne sont pas comparables du tout financièrement évidemment avec notre strate départementale, donc 100 millions d'euros pour une moyenne de la strate des départements comparables à 202 millions d'euros. Les comptes de gestion des autres départements n'étant pas encore adoptés et partagés, nous n'avons pas encore à disposition les données 2022. Toutefois, elles ne devraient pas être très éloignées de celles de 2021. Vous constatez que ces trois ratios restent très favorables en termes de situations comparées à l'issue de l'exercice 2022. Ils témoignent aussi de nos efforts de gestion réalisés lors des dernières années. À l'issue de la réalisation de l'exercice 2023, et sous réserve de l'adoption du budget supplémentaire, la capacité de désendettement, qui va évidemment être un peu modifiée, devrait se situer aux alentours de 2,7 ans. Bien évidemment, il faut garder à l'esprit le contexte économique aléatoire et, comme je l'ai déjà souligné, incertain qui rend l'exercice de prévision un peu compliqué.

Je vous propose d'avancer sur 2023 avec la présentation du budget supplémentaire (BS). Très brièvement, je vous propose quatre écrans dédiés au projet de notre BS 2023. La première diapositive présente l'équilibre général de cet ajustement budgétaire qui porte seulement sur 1 % de l'ensemble des crédits votés au budget primitif 2023. Je vous propose d'intégrer en premier lieu, comme on le fait habituellement, la reprise du solde 2022 que je viens de présenter, à hauteur de 29,6 millions d'euros. Je précise une nouvelle fois que ce solde ne doit pas être considéré comme porteur de marges de manœuvre en section de fonctionnement puisqu'il est pleinement intégré dans notre stratégie de financement de notre effort conséquent d'investissement amorcé depuis l'exercice 2021 et qui va se poursuivre jusqu'en 2028.

Par ailleurs, je vous précise que ce budget supplémentaire intègre une réduction du volume d'emprunt, qui s'établit à 11,1 millions d'euros, pour un volume total d'emprunt ainsi ramené à 20 millions. Ce plancher de 20 millions est incompressible puisqu'il correspond à un emprunt de 20 millions d'euros contracté en 2022 qui voit sa phase de mobilisation s'achever en 2023, ce qui explique le suréquilibre exceptionnel de ce budget supplémentaire pour 15,8 millions d'euros.

Malgré tout, vous voyez les conditions et les taux d'emprunt. Cette diapositive explique la raison et les avantages de la mobilisation d'un emprunt de 20 millions d'euros et le fait que le département n'a aucun intérêt à y renoncer. La consultation bancaire a été conclue à des conditions extrêmement favorables alors que le conflit en Ukraine s'amorçait tout juste. Cet emprunt était destiné à sécuriser la réalisation de notre très ambitieux plan pluriannuel d'investissement (PPI), sachant que certains projets connaissent des surcoûts inévitables liés au contexte d'inflation. Nous avons ainsi pu négocier une enveloppe de 20 millions d'euros avec un taux fixe à l'époque de 1,37 % pour une durée de 20 ans, alors qu'aujourd'hui, ces mêmes taux ont presque triplé dans les mêmes conditions. La différence entre un emprunt de 4,10 % qui aurait pu à ce jour être contracté et notre emprunt à 1,37 % pour 20 millions d'euros empruntés, c'est une économie de 546 000 € dès la première année, et de 6,7 millions d'euros sur l'ensemble de la durée du remboursement. C'est extrêmement significatif. J'insiste sur le fait que cette mobilisation très opportune d'emprunt ne handicape nullement nos frais financiers 2023 puisqu'une gestion active de la trésorerie permet en réalité de réduire le coût prévisionnel de notre dette. Le budget supplémentaire est donc l'occasion de réduire les frais financiers de 100 000 € sur les crédits dévolus.

Pour le détail des recettes, hors équilibre des budgets annexes, elles peuvent être actualisées de 1,5 % soit 5,8 millions d'euros par rapport aux prévisions votées au budget primitif. Il s'agit d'ajustements limités par rapport à l'enveloppe globale des sommes de notre budget évidemment. Il s'agit des ajustements opérés principalement suite aux notifications de la préfecture. Ils portent essentiellement donc sur la recette de TVA qui est ajustée à la hausse pour 2,5 millions d'euros. Les recettes du secteur des solidarités connaissent une actualisation positive de +1,8 million d'euros. Un remboursement à venir du FCTVA, le fonds de compensation de la TVA sur les investissements réalisés sur le budget annexe de Blois le Breuil en contrepartie de la régularisation de la TVA à reverser et que l'on retrouve en miroir en dépenses. Et puis enfin, les diverses notifications de l'État notamment conduisent à ajouter environ 0,5 million d'euros. Les recettes d'investissement inscrites dans ce projet de BS s'élèvent au total à 0,8 million d'euros et portent essentiellement sur le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les dépenses de fonctionnement, hors équilibre des budgets annexes et hors dette, augmentent de 8,2 millions d'euros par rapport au montant voté au BP. Les principales variations apparaissent à l'écran, mais je ne commenterai que les quatre variations les plus significatives, à savoir :

- le secteur des solidarités qui porte à lui seul un ajustement à la hausse à 3,6 millions

d'euros, lié principalement au dispositif mis en place pour la protection de l'enfance pour +2,8 millions d'euros et à la prise en charge de l'augmentation de 1,53 % annoncée à compter du 1^{er} avril du RSA ;

- les ressources humaines nécessitent, on l'a évoqué tout à l'heure et Catherine en a parlé, un ajustement de 1,4 million d'euros pour faire face à des dépenses liées à différentes hausses des cotisations et des contributions obligatoires, mais aussi aux recrutements nécessaires dans les services ou à leurs besoins conjoncturels exceptionnels.
- l'État a notifié une régularisation à la baisse de la TVA perçue au titre de l'année 2022 pour 0,9 million d'euros ;
- s'agissant des ajustements divers, dont les crédits demandés s'élèvent à +1,6 million d'euros, ils concernent principalement une régularisation de notre assiette d'assujettissement à la TVA, mais pour laquelle nous recevons un remboursement du FCTVA comme je l'évoquais précédemment. Ces crédits complémentaires concernent également le numérique et les secteurs du sport et de la culture qui ont été présentés tout à l'heure.

Concernant les dépenses d'investissement, elles augmentent de 1,1 million d'euros par rapport au montant qui a été voté au BP. Cet effort supplémentaire s'ajoute à un niveau d'inscription très élevé dès le budget primitif 2023. Les routes, notamment, mobilisent un montant supplémentaire de 1,1 million d'euros pour faire face à l'inflation inexorable, mais aussi à l'acquisition d'une citerne à liants. Dans le même temps, le secteur des bâtiments nécessite un ajustement de ces crédits à la baisse du fait des consultations de maîtrise d'œuvre qui subissent quelques décalages. Au final, l'évolution pour les investissements structurants est de +0,6 million d'euros. L'ajustement des subventions d'investissement concerne en grande partie le secteur de l'action sociale.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, voilà une conclusion sur à la fois le budget primitif et le compte administratif 2022.

Le compte administratif présente de solides motifs de satisfaction, mais la poursuite du conflit en Ukraine conditionne en partie la conjoncture. Cet événement est porteur de conséquences économiques importantes puisqu'il a attisé l'inflation et qu'il pourrait être déclencheur à plus long terme d'une crise financière majeure. Au-delà de ces éléments géopolitiques et économiques exogènes, la situation climatique erratique qui impacte notre territoire et plus particulièrement le monde agricole mérite toute notre attention puisqu'elle entraîne le cas échéant un soutien de notre part. On sait bien qu'au niveau du climat, on ne sait pas ce qui nous attend en 2023 et après, donc restons prudents. Par ailleurs, la situation sociétale et plus particulièrement l'aide sociale à l'enfance nécessitent d'avoir les moyens financiers pour être à la hauteur des enjeux qui nous attendent.

Mes chers collègues, on ne peut donc que se féliciter d'aborder cette période incertaine avec une situation financière saine et notre budget supplémentaire s'attache à anticiper au mieux le reste de la mandature grâce notamment à la gestion active de notre dette et à l'affectation de nos soldes de gestion et surtout, évidemment on s'y tient, à la réalisation de notre plan pluriannuel d'investissement. En effet, il ne s'agit pas aujourd'hui de se disperser, car les efforts pour accroître nos investissements sont nécessaires pour apporter aux Loir-et-Chériens les infrastructures dont ils ont besoin et assurer aussi un soutien indispensable à l'économie locale. Les fondamentaux que nous avons toujours su respecter avec notamment un ratio de désendettement maîtrisé devraient nous permettre de faire face à l'effet ciseau sous-jacent, c'est-à-dire la baisse des recettes et l'augmentation inexorable des dépenses sociales qui a débuté en 2022 et qui risque de se poursuivre, voire de s'intensifier en 2023. Nous réalisons depuis deux ans déjà une étude annuelle externalisée de notre situation financière. Elle sera actualisée cet été et ses conclusions vous seront présentées lors d'un séminaire budgétaire à la rentrée prochaine. Nous adapterons si nécessaire la trajectoire financière du mandat suite à ce séminaire. Pour conclure, deux petites citations. D'abord Coco Chanel, en référence à la couturière pour l'effet ciseau : « *Pour réaliser de grandes choses, il faut d'abord rêver* », donc rêvons pour nos Loir-et-Chériens, mais surtout restons pragmatiques. Et selon une économiste, Isabelle Lushevici, « *Dans une crise, la seule chose prévisible, c'est que l'incertitude nous suit* ». Dans ce contexte incertain, je vous remercie tous pour votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On va t'applaudir. Merci Claire, pour cette présentation très pédagogique de notre situation financière et des besoins qui sont les nôtres pour notre budget supplémentaire. Tu l'as souligné, Claire, et je le martèle après toi, le solde 2022 de 29,6 millions d'euros n'est pas une cagnotte, mais est et sera prioritairement consacré à nos investissements. Je vous rappelle que notre programme pluriannuel d'investissement est ambitieux avec un niveau de réalisation annuel fixé à 60 millions d'euros. Notre collectivité, comme vous venez de l'entendre, est saine financièrement et a une bonne gestion de l'emprunt. Les emprunts contractés à des taux extrêmement compétitifs nous permettront de faire les investissements de demain nécessaires à notre collectivité. Ce programme est toutefois fortement impacté par l'inflation que j'évoquais en début de séance. L'inflation représente à ce stade un surcoût de 12 millions d'euros dans notre PPI : sur les programmes récurrents d'acquisition de matériel +25 %, les engins et véhicules légers +25 %, l'informatique +18 % et la maintenance des routes et des bâtiments entre 5 et 7,7 %. Pour vous donner quelques exemples significatifs, le programme d'équipement photovoltaïque des toitures des collèges connaît une inflation sur 2024-2029 de +4,5 millions d'euros. Le projet de passerelle sur la Loire de +3,3 millions d'euros. Le collège de Neung-sur-Beuvron, +1,8 million d'euros, et le projet de travaux de l'hôtel du département de +1,3 million d'euros, dont 600 000 € seulement pour les fenêtres. Cette situation nous obligera à faire des choix d'ajustement lors de notre séminaire financier annuel en septembre prochain. Nous sommes en effet confrontés à un véritable effet ciseau qui s'accroît avec : la hausse des dépenses sociales depuis la crise Covid, en particulier dans le domaine de la petite enfance ; les dépenses en ressources humaines en hausse du fait des récentes augmentations réglementaires fixées par le gouvernement (+1,5 % du point d'indice dès le 1^{er} juillet, point d'indice supplémentaire pour les plus bas salaires, primes exceptionnelles inflation, revalorisation des barèmes de remboursement de frais), auxquelles s'ajoutent nos propres efforts pour maintenir l'attractivité de nos postes et renforcer par la création de postes les équipes qui en ont le plus besoin. Dans le même temps, la baisse de nos recettes, comme les DMTO, vient mettre sous pression notre épargne brute et donc nos marges de manœuvre. Pour conclure, je citerai la philosophe Hannah Arendt dans « Condition de l'homme moderne » qui résumait brillamment la situation incertaine qui nous occupe aujourd'hui : « *Contre l'imprévisibilité, contre la chaotique incertitude de l'avenir, le remède se trouve dans la faculté de faire et de tenir ses promesses* » et nous les tenons à travers la présentation de ce budget supplémentaire et nous les tiendrons.

Je donnerai la parole, si vous en êtes d'accord à la fin de la séquence, avant le vote, pour les explications et observations. On déroule et on passe au rapport n° 12 sur le compte de gestion du compta départemental.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Je vous propose d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 tel qu'il vous a été présenté dans les délibérations jointes au rapport et qui fait ressortir un résultat définitif consolidé présentant un excédent précisément de 29 619 776,28 euros.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Je mets donc au vote. Benjamin, une remarque ?

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Oui, mais c'est une explication de vote sur ce compte de gestion. On va voter le compte de gestion pour ce qu'il dit, pas pour les appréciations qui en sont faites et je veux juste le préciser. C'est un compte de gestion, donc on le vote, mais on n'est pas forcément d'accord avec toute la lecture que vous en faites.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

J'entends ton propos. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre au vote ce compte de gestion. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie, adopté à l'unanimité.

(30 voix pour : Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène

Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

Pour le dossier numéro 13, je vais vous abandonner et donner la parole à madame la 1^{ère} vice-présidente.

13. Compte administratif et affectation du résultat

(Monsieur le président quitte l'assemblée.)

Madame Catherine LHERITIER

Merci, président. Mes chers collègues, sans surprise effectivement, je vais soumettre à votre vote le compte administratif 2022 qui par chance pour nous, coïncide aux chiffres du compte de gestion. Je vous propose donc de voter ce compte administratif qui affiche un excédent brut consolidé de 29 619 776,28 €. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Qui vote pour ? Merci à vous.

(29 voix pour : Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui ; *Dossier adopté à l'unanimité*).

Si quelqu'un veut bien faire rentrer le président.

(Monsieur le président rejoint l'assemblée.)

Madame Catherine LHERITIER

Président, le compte administratif a été voté.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous remercie. On va donc passer au dossier n° 14. Je donne la parole à Claire Foucher-Maupetit.

14. Situation de synthèse des AP/CP et AE/CP – Décision modificative n° 1/2023

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Le solde des mouvements opérés sur les AP et les AE, tous budgets confondus lors de la précédente session, s'établit tel qu'il suit, donc pour les autorisations de programme de dépenses tous budgets confondus, il est de -11 000 201,60 euros. Pour les AP de recettes tous budgets confondus, de -635 148,17 euros et les AE, les autorisations d'engagement de dépenses budget principal, de +5 302 757,50 euros.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose de voter ce dossier n° 14. Une intervention d'Agnès Thibault.

Madame Agnès THIBAUT

En fait, c'est plus une question de présentation. Concernant la page 154. Quand on est sur la tablette et qu'on veut aller à la page 166, il faut s'accrocher, ce n'est pas une critique, c'est une constatation, pour comprendre. La première ligne, c'est bien marqué « programme, nature analytique, montant initial AP, etc. » donc c'est impeccable. Mais quand on va sur toutes les autres pages, les pages sont nues donc pour retrouver, rappeler la bande, il faut vraiment s'accrocher, il faut vraiment être très bon élève. Donc pour aller à ma question, simplement une explication de texte concernant le GIAT de Salbris parce qu'on voit qu'il y a certaines opérations qui ont été faites. Page 166. Sur le papier, c'est page 161, mais sur tablette, c'est 166. Il y a plein de chiffres, mais comme il n'y a rien autour, ce n'est pas évident de

comprendre. Si vous n'avez pas la réponse aujourd'hui, ce n'est pas très grave.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, Directeur général des services

C'est la traduction de la clôture d'opérations du GIAT qui s'inscrit dans nos AP/CP.

Madame Agnès THIBAUT

D'accord. Ce n'est pas évident de comprendre. De toute façon, il n'y a pas de problème.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je ne vois pas d'autres questions, je passe donc au vote de ce rapport n° 14.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? (2 abstentions : Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

Qui vote pour ? (28 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret).

Je vous remercie, le dossier est adopté. Merci.

15. Décision modificative n° 1 et éléments financiers 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 15, décision modificative n° 1 et éléments financiers 2023. La première caractéristique de ce projet de budget supplémentaire consiste en la reprise des résultats constatés au compte administratif 2022 qui se traduisent de manière consolidée par un solde de 29 619 776,28 euros. Hors reprise de ce résultat consolidé 2022, le projet de budget supplémentaire s'établit à +9 422 740,29 euros en dépenses et à +6 749 519,73 euros en recettes. Il met en évidence un effet net ciseau dépenses/recettes, conséquence de l'évolution du contexte socio-économique. Les ajustements de recettes de fonctionnement proposés s'élèvent à +5,8 millions d'euros. Les compléments en recettes d'investissement se chiffrent à +0,8 million d'euros. Les dépenses de fonctionnement nécessitent des inscriptions complémentaires à hauteur de +8,4 millions d'euros, dont 3,6 dans le domaine des solidarités. Les dépenses d'investissement comprises dans ce projet de BS enregistrent un montant de +1,1 million d'euros très majoritairement dans le domaine des mobilités. Par ailleurs, ce projet de budget supplémentaire affiche une diminution d'emprunt de 11,1 millions d'euros. En outre il est présenté exceptionnellement en suréquilibre à hauteur de 15,8 millions d'euros.

Ensuite, nous allons présenter les sous-chapitres. Monique et Florence.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci, président. Mes chers collègues, dans le domaine des solidarités par rapport au budget primitif que vous avez voté en décembre 2022, je vous propose quelques ajustements.

Dans le budget principal et dans le chapitre investissements du budget principal, je vous propose en dépenses une augmentation des crédits de 563 198 € correspondant à des financements d'opérations d'investissement sur le territoire, que ce soit en faveur du milieu associatif, des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, de l'habitat et de la rénovation énergétique, du plan santé « le 41 en bonne santé » et comprenant des révisions du montant des autorisations de programme votées antérieurement comme la clôture d'une autorisation de programme qui avait été votée en 2017 en faveur de l'habitat, mais une nouvelle charte a été reconduite, donc à hauteur de 334 299 € et la création d'une nouvelle autorisation de programme intitulée « fonds de santé » à hauteur d'un montant de 110 000 € sur trois ans.

Après les dépenses, les recettes : une augmentation des crédits de 164 401 € correspondant essentiellement à des remboursements d'avances remboursables par les établissements d'hébergement accueillant des personnes âgées dépendantes, qui ont été versées et soldées en fin d'exercice 2022.

Le budget principal en investissement se chiffre à 4 687 204,51 euros en dépenses et à 562 201 € en recettes, au titre bien sûr de cet exercice.

Dans le chapitre fonctionnement, je vous propose la révision de plusieurs autorisations d'engagement antérieurement votées et la clôture d'une autorisation d'engagement « permis de conduire » à 82 410 €, mais une autre autorisation est reconstruite dans la foulée.

En recettes, une inscription de 1 803 002 € de crédits supplémentaires correspondant à des ajustements notamment sur les recouvrements de participations et sur les recouvrements sur successions.

Au titre de cet exercice, le budget principal des solidarités, en fonctionnement, se chiffre ainsi à 228 028 061 € en dépenses et à 71 971 018 € en recettes. Je passe le relais à Florence pour parler de l'enfance.

Madame Florence DOUCET

Merci Monique. Dans le domaine de l'enfance, et il y a également une petite partie concernant l'insertion, je vous propose d'adopter les ajustements suivants.

En fonctionnement, en dépenses, il faut noter une augmentation de crédit à hauteur de 3 567 550 € correspondant essentiellement à une forte évolution des dépenses relatives à l'hébergement dans les établissements de l'enfance, le président et Claire l'ont largement souligné, et aux allocations de revenu de solidarité active.

Je vous prie également de noter la création de quatre nouvelles autorisations d'engagement au titre de l'amélioration de l'habitat : une autorisation d'engagement habitat inclusif à hauteur de 4 427 500 € sur sept ans ; au titre de l'insertion, une participation « territoire zéro chômeur » à hauteur de 565 000 € sur quatre ans ; au titre de la mobilité, une autorisation d'engagement mobilités en faveur des bénéficiaires du RSA à hauteur de 90 000 € sur deux ans ; enfin, une autorisation mobilités plan pauvreté à hauteur de 300 000 € sur quatre ans.

Je vais profiter de cette prise de parole. Vous le constatez, l'activité dans le domaine des solidarités, je parle à la fois en regardant Monique et Stéphane Cadoret, est inflationniste, elle aussi. Je voulais vous porter également un témoignage concernant le secteur de la protection de l'enfance puisqu'on en a largement parlé ce matin. Vous réaffirmer que nous misons sur la prévention, nous y croyons beaucoup même si pour les impatients, et je m'inclus dans le lot, les effets on ne les ressent pas immédiatement, mais nous y croyons beaucoup. Et pour vous apporter un témoignage, nous avons vécu une très belle expérience, une expérience qui donne du sens à la fonction d'élu. Nous avons réuni un comité de la vie sociale. Le principe, trente jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance se sont réunis à trois reprises pour échanger sur comment se passe le placement. C'était un lieu d'échanges. Trente jeunes qui représentent les 1 300 relevant de l'aide sociale à l'enfance. 1 300, on inclut les mères isolées. Ces trente jeunes ont travaillé sur trois thématiques, sans tabou, avec cette volonté de venir restituer le fruit de leurs réflexions et de leurs échanges devant un comité de pilotage. Nous avons certains comités de pilotage, nous connaissons tous cela, c'est des instances qui parfois peuvent être un peu impressionnantes et très honnêtement, j'ai reçu une très belle leçon de vie. J'ai été bluffée par la maturité de ces jeunes qui pour certains ont connu des parcours extrêmement difficiles. La finalité, c'est qu'ils puissent prendre une part entière dans nos politiques enfance-famille, ils doivent nous guider et nous inspirer. Certes, le travail ne manque pas, mais il est humainement extrêmement gratifiant et j'en profite pour remercier l'intégralité des équipes, qu'elles soient sur la protection de l'enfance ou sur le champ de l'emploi, de l'insertion et de l'habitat, nous connaissons une période compliquée, nous avons des équipes motivées et je voudrais vraiment qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Nous allons passer à la décision modificative sur les infrastructures, collèges, aménagement rural et environnement aérodrome de Blois le Breuil. Comme rapporteurs, Bernard

Pillefer, Claire Foucher-Maupetit, Pascal Huguet et Catherine Lhéritier.

Monsieur Bernard PILLEFER

Merci, Monsieur le président. Le projet de budget supplémentaire qui vous est présenté au titre des routes est un périmètre de travaux identique par rapport au budget primitif.

Les principales évolutions sont liées aux effets de l'inflation qui représente 463 000 € en section d'investissement et 502 000 € en section de fonctionnement. Je profite de cet instant pour préciser que cette hausse en fonctionnement intègre une diminution de 50 000 € d'économie sur la viabilité hivernale qui a été de faible ampleur cette année. Pour l'investissement, je propose par ailleurs l'inscription de 500 000 € pour le remplacement au parc routier, cela a déjà été évoqué par Claire notamment, des installations vieillissantes par de nouvelles cuves plus économes en énergie pour stocker l'émulsion nécessaire à la réalisation d'enduits superficiels, et c'est la pleine période. 160 000 € pour une inscription d'ordre permettant d'annuler un titre de recettes de 2022 relatif à l'ancienne opération de la déviation de Lisle-Pezou. Concernant les autorisations de programme, je propose la création de trois AP d'un montant total de 1,8 million d'euros pour la sécurisation du Coteau de Montois, la réparation du pont de Sargé-sur-Braye et les études et investigations sur le pont Mitterrand à Blois. Vaste sujet, là aussi.

Il vous est également proposé d'augmenter les AP suivantes :

- la passerelle sur la Loire dont l'AP est portée à 19 millions d'euros pour tenir compte de l'inflation et de l'adaptation du projet après étude de détail et avant appel d'offres qui est désormais engagé ;
- le contournement et la desserte des zones d'activités de la Chaussée-Saint-Victor qui passe à un million d'euros pour engager cette année encore la maîtrise d'œuvre externalisée en fin d'année ;
- l'AP de la déviation de Chémery qui doit être portée à 3 millions d'euros pour réaliser la maîtrise d'œuvre externalisée. Je précise que le montant définitif de cette AP sera ajusté après les études de ce projet et avant d'engager la phase de travaux ;
- la réparation du pont Charles de Gaulle dont l'AP est augmentée à 9,5 millions d'euros notamment pour faire face à l'inflation sur l'acier et répondre à quelques besoins complémentaires. Nous allons solder la globalité de la réfection de ce bel ouvrage ;
- l'AP pluriannuelle pour l'acquisition de véhicules 2023 à 1 850 000 € soit plus de 200 000 € pour l'achat de minibus pour la direction générale adjointe solidaire ;
- enfin, l'AP pour les équipements de sécurité des routes 2023 que je vous propose de porter à 500 000 €. Voilà Monsieur le président et je propose de passer la parole à Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Bernard. Je vous propose de diminuer concernant la partie patrimoine et éducation les crédits d'investissement de 9 000 € et d'inscrire en fonctionnement 10 000 € supplémentaires à la fois en dépenses et en recettes. En fonctionnement, les principaux ajustements proposés sont de +100 000 € en autorisations d'engagement et 50 000 € en crédits de paiement au titre de l'exercice 2023 pour engager, et Benjamin l'a évoquée tout à l'heure, l'étude d'une nouvelle sectorisation des collèges du Blésois pour préparer l'avenir. Pour la restauration scolaire, une inscription de 10 000 € pour l'achat de légumes qui seront ensuite revendus au collège après transformation dans la légumerie. 5 000 € pour les différentes analyses réalisées par le laboratoire départemental. Le financement du transport des élèves en situation de handicap fait ressortir un besoin supplémentaire à hauteur de +70 000 € en raison d'une part de l'augmentation, on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises, du nombre d'enfants transportés et évidemment la révision du prix appliqué sur les marchés de transport actuellement. 15 000 € seront consacrés à l'octroi de subventions de fonctionnement pour répondre notamment à la demande de subvention de l'association ZupdeCo qui fournit un travail important, qui poursuit ses actions de soutien scolaire au sein des collèges situés en réseau d'éducation prioritaire. Il vous est également proposé d'inscrire un crédit supplémentaire de 3 230 € dans le programme « relations école entreprise » au vu du nombre croissant de visites cette

année par les collégiens et les lycéens. Enfin, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 500 € pour la poursuite de l'action « petit-déjeuner » à compter de la rentrée 2023 dans les collèges situés en réseau d'éducation prioritaire.

Par ailleurs, quelques diminutions de crédits à hauteur de 135 175 € qui se répartissent de la façon suivante : dans les collèges publics, je vous propose d'ajuster à la baisse de 20 000 € l'enveloppe globale dédiée aux chartes de fonctionnement des collèges. Pour les collèges privés, il convient également d'ajuster à la baisse des crédits liés aux dépenses de fonctionnement des établissements notamment en raison de la diminution des effectifs du collège Notre-Dame de Beaugency, une économie donc de 41 175 €. Et puis la nouvelle convention d'occupation de nos locaux pour le réseau Canopée nous permet de réduire l'enveloppe dédiée de 74 000 €. Concernant l'investissement, il vous est proposé d'inscrire au BS un crédit supplémentaire de 35 000 € dans le cadre de la restructuration du collège de Neung-sur-Beuvron pour permettre le remplacement d'autocommutateurs. Au titre du dispositif Falloux, il est proposé d'augmenter de 45 000 € l'enveloppe dédiée afin de permettre l'octroi de ces aides. Je vous rappelle que ce montant ne peut excéder 10 % des charges de fonctionnement de l'année scolaire précédente. Dans le cadre de la clôture à venir des dossiers 2022, les 11 000 € de crédits prévus en 2024 sont affectés à l'exercice 2023. Par ailleurs, l'expérimentation de la légumerie se poursuit cette année dans les locaux actuels, je vous propose donc de réduire de 100 000 € les crédits inscrits. Concernant la politique patrimoniale, je vous propose de diminuer de 500 000 € les crédits de paiement pour le report de l'établissement du dossier de consultation des entreprises du fait de la complexité du projet de restructuration du collège de Veuzain-sur-Loire. Pour la poursuite de ce dossier, je vous propose de laisser la parole à Pascal.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci, Claire. Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre du budget supplémentaire, je vous propose d'inscrire pour ce qui concerne l'aménagement rural 240 000 € pour l'aide exceptionnelle que nous avons souhaité mettre en œuvre pour venir en aide aux exploitations agricoles lourdement impactées par la grêle de juin 2022. 20 000 € au titre de la promotion des produits dans le cadre de l'organisation de diverses manifestations telles que les deux foires aux bestiaux, les journées alimentation des collégiens et d'autres activités. 10 000 € dans le cadre du futur marché de géomètre qui sera lancé avant la fin de l'année dans le cadre de l'aménagement foncier sur la commune de Chémery. Concernant l'environnement, je vous propose d'inscrire 20 000 € dans le cadre du dispositif « Arbres et Haies » afin de répondre favorablement aux demandes déposées auprès de la collectivité suite à l'appel à projets lancé en début d'année et dont la clôture du dépôt des dossiers était le 21 avril dernier. 10 000 € pour répondre à de nouvelles demandes de structures œuvrant pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité. 37 810 € de dotations complémentaires reversées au CAUE suite à la recette de la taxe d'aménagement perçue en 2022. 15 000 € seront consacrés à l'engagement d'actions d'animation en lien avec notre Agenda 2030. Je vous informe que ce montant global de 82 810 € sera imputé sur la recette de la taxe d'aménagement. Enfin, pour le laboratoire départemental d'analyse, je vous propose l'inscription d'une enveloppe de 24 700 € pour l'acquisition d'un véhicule au gaz naturel. Je donne maintenant la parole à Catherine pour ce qui concerne l'aérodrome de Blois le Breuil.

Madame Catherine LHERITIER

Merci, Pascal. Un point très court sur l'aérodrome de Blois le Breuil. Pour les dépenses de fonctionnement il vous est proposé d'inscrire 90 000 € de crédits supplémentaires principalement pour verser à la Semop le montant correspondant à la révision de la compensation pour obligation de service public, cela fait partie de la convention qui a été signée avec la Semop au titre de l'année 2022, qui s'élève à 55 200 €, conformément à l'article 22 de la délégation de service public de l'aérodrome de Blois le Breuil que nous avons signée le 24 décembre 2020. Par ailleurs, je vous rappelle que la Semop a versé au département un montant de 90 863 € au titre du résultat excédentaire de l'exercice 2022. Enfin, je profite de ce rapport pour vous rappeler que le mondial de l'ULM se tient les 2 et 3 septembre et je vous invite à y venir nombreux. Monsieur le président, ce point sur le Breuil clôt le rapport 15.3.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Au dossier 15.4, décision modificative n°1 et éléments financiers 2023 sur la culture la vie associative, les archives départementales, la lecture publique et les sports. Rapporteur, Tania André.

Madame Tania ANDRÉ

Je vous propose donc au titre de ces politiques de procéder à des ajustements d'inscriptions initiales avec une diminution des dépenses d'investissement à hauteur de 215 797 € et une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 68 200 €. Par ailleurs, je vous propose d'attribuer une subvention de 6 000 € au comité paralympique et sportif français pour la mise en place du programme « Club inclusif » à destination de douze clubs de notre département souhaitant accueillir un public en situation de handicap. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Tania. Nous allons passer maintenant au dossier 15-5 sur le personnel. Catherine.

Madame Catherine LHERITIER

Merci président. Cette année, tu l'as évoqué tout à l'heure, je crois, c'est une inscription supplémentaire de 1,4 million qui vous est proposée suite à de nouvelles dépenses dans le domaine des ressources humaines. Ces dépenses sont liées en premier lieu à des créations d'emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services pour une mobilisation de l'ordre de 600 000 € et, d'autre part, à la mise en œuvre des mesures soit gouvernementales (hausse des cotisations, retraite, SMIC), soit pour continuer à accueillir de nouveaux apprentis en palliant ainsi l'impossibilité pour le CNFPT d'assumer la totalité des frais pédagogiques dès la rentrée 2023. Cette inscription peut également permettre de financer une augmentation éventuelle de la valeur du point d'indice qui nous a été annoncée ou autres décisions gouvernementales au cours du mois de juin dans l'attente de la décision modificative du budget du mois d'octobre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine. Avant de donner la parole aux présidents de groupes et de procéder au vote final sur le budget supplémentaire, nous avons à examiner des amendements déposés par Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je vais en dire un mot et je vous invite à les adopter, ne serait-ce que pour gagner un an de débats comme on l'avait fait l'année précédente. Simplement pour dire que le budget supplémentaire et le compte administratif traduisent l'existence de marges de manœuvre. J'en reste persuadé. J'ai entendu, vous avez anticipé mon propos, il n'y a pas de cagnotte, d'accord, mais il n'empêche qu'il y a un excédent. Il y a des indicateurs budgétaires pour le Loir-et-Cher qui sont très, voire trop favorables par rapport aux indicateurs des départements de la même strate et je vous invite quand même à prendre en compte aussi des propos qui ne viennent même pas de grands gauchistes que j'ai l'habitude de citer, mais quand Pisani-Ferry rend un rapport, quand la Banque des territoires rend des rapports pour dire qu'aujourd'hui les collectivités locales doivent et peuvent investir, et que notamment les départements font partie des niveaux de collectivités qui ont des marges de manœuvre pour investir, pour favoriser la transition environnementale, pour effectivement investir dans la décarbonation, notamment dans l'économie verte, je pense qu'il faut l'entendre. Cet amendement, c'est un amendement mineur par rapport aux enjeux budgétaires que nous votons aujourd'hui, mais il a pour objet de rappeler en permanence qu'il y a aussi d'autres mesures qui sont possibles dans le cœur de nos compétences. La question sociale et la question des fournitures scolaires en font partie, donc c'est un amendement qui propose notamment l'attribution d'une dotation supplémentaire aux établissements pour prendre en compte à hauteur de peu près de 200 € l'achat de fournitures scolaires pour la rentrée et pour renouer avec un principe républicain qui, je l'espère nous anime tous, celui de la gratuité de l'éducation.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Benjamin. Plusieurs observations. Premièrement, le département n'a pas vocation à se dédoubler des subventions et des allocations de l'État. Deuxième observation, l'allocation rentrée scolaire a été réévaluée au 1^{er} avril à un montant de 420 € qui couvre vraiment l'investissement pour les parents pour l'achat des fournitures scolaires. Je rappelle que les livres sont gratuits. Enfin, je rappelle que le département de Loir-et-Cher est l'un des rares départements en France à avoir maintenu le montant de la restauration, du ticket restaurant, pour nos collégiens afin d'éviter de rajouter de l'inflation à l'inflation

pour les parents. Ce qui a quand même un coût bien sûr pour le département qui compense afin de maintenir la qualité de nos repas et de continuer à maintenir notre politique d'utilisation de produits de proximité et de nos producteurs locaux. La rentrée scolaire, c'est également le moment de prendre ses inscriptions soit dans un club, soit au conservatoire, et bien on répond aussi à cette attente avec notre chèque « sport musique et culture » à hauteur de 41 €. Je terminerai sur le suréquilibre de 15 millions d'euros qui apparaît au budget supplémentaire, qui doit être analysé à l'aune de notre ambitieux programme d'investissement et de l'inflation, qui touche aussi notre budget. La rénovation, en moyenne, d'un collège par an avec de très hauts standards écologiques doit pouvoir continuer à être financée, c'est une des priorités de notre mandature.

En conclusion, je vous propose de voter contre ces amendements, que je vais mettre au vote.

Qui vote contre ces amendements ? Levez bien la main pour qu'on puisse vous compter.

(16 voix contre : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Guillaume Peltier, Virginie Verneret).

Qui s'abstient ? (12 abstentions : Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet).

Qui vote pour ? (2 voix pour : Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

Les amendements de Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui ne sont pas adoptés.

Je vais maintenant donner la parole après ces différentes présentations très précises et très pédagogiques, à nos présidents de groupes. Michel Contour pour « Loir-et-Cher autrement ».

Monsieur Michel CONTOUR

Monsieur le président, mes chers collègues. Au vu du compte administratif 2022, budget principal et budgets annexes confondus, l'excédent, cela a été rappelé plusieurs fois, s'élève à 29,6 millions d'euros. Il était de 32,8 millions d'euros en 2021. Nos recettes sont supérieures aux prévisions, +6,6 millions d'euros, elles proviennent entre autres de la taxe sur la TVA +15,7 millions d'euros, soit 9,6 % de plus qu'en 2021 et 5,6 millions d'euros sur les recettes de solidarité. Concernant les droits de mutation à titre onéreux, les DMTO, par contre, et cela a été dit également, la vigilance s'impose, car si la recette augmente de 2 millions d'euros, +3,6 %, un retournement de situation s'amorce clairement sur les premiers mois de 2023, conséquence entre autres de l'augmentation des taux d'intérêts bancaires.

Nos dépenses réalisées sont inférieures au budget voté, -11 millions d'euros en fonctionnement et -11,5 millions d'euros en investissement. Nous avons mobilisé en 2022 un emprunt de 10 millions d'euros, c'était 30 millions d'euros en 2021, et remboursé par anticipation 15,9 millions d'euros en plus du remboursement en capital qui était prévu de 8,5 millions d'euros. Au final, la dette a diminué de 14,4 millions d'euros l'an passé. Ne souhaitant pas égrener davantage des chiffres toujours un peu indigestes, disons que nous avons là une gestion qui a été prudente avec des prévisions de recettes sous-estimées et des dépenses surévaluées. Qu'en retenons-nous ? Que devant nous un équilibre sera nécessaire à trouver entre, d'une part, les moyens dont nous disposons, ajoutés au fait que notre endettement est fort raisonnable, qui doivent nous permettre d'accompagner plus et mieux certaines actions là où les situations se dégradent et, d'autre part, les moyens nécessaires pour faire face à l'inflation et aux augmentations annoncées ou prévisibles sur un certain nombre d'investissements. Cela a été dit : pont Charles De Gaulle, passerelle sur la Loire, collèges, sans oublier le fonctionnement avec la majoration du point d'indice des fonctionnaires. Nous avons précédemment pour le vote du budget primitif manifesté une abstention positive au regard des pistes qui s'ouvraient, mais en attendant leur concrétisation. Aujourd'hui, à l'issue de deux réunions sur les solidarités où notre demande d'accompagnement sur les passoires thermiques a été étudiée et va pouvoir se réaliser, nous veillerons bien sûr à son efficacité, mais ce matin nous voterons positivement ce budget supplémentaire. Il ne s'agit pas d'un blanc-seing, mais d'un engagement auprès des Loir-et-Chériens où nous privilégions la raison pour peu qu'il y ait concertation. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le président. Stéphane.

Monsieur Stéphane BAUDU

Monsieur le président, mes chers collègues, je ne vais citer aucun chiffre. Je vais être un peu dans l'état d'esprit qu'exprimait Michel Contour. En décembre dernier, pour le vote du budget on avait exprimé une abstention, mais bienveillante et potentiellement active. J'avais résumé mes propos en disant très simplement que cela allait dans le bon sens. Cette décision modificative, ce n'est pas l'affaire du siècle, elle corrige, elle complète, elle donne des moyens supplémentaires à des endroits où on en a besoin, des dépenses sociales en fonctionnement et des investissements supplémentaires, notamment sur les politiques de mobilité. Et je suis très heureux de voir les projets sur le canton de Blois 2, que ce soit la passerelle, le pont Charles de Gaulle et bien entendu l'accès aux nouvelles zones de développement d'activités économiques. Tout cela me réjouit et nous réjouit avec Marie-Hélène. Au-delà bien entendu des seules préoccupations cantonales, ce budget, cette décision modificative et ce budget supplémentaire confirment, finalement, ce qui avait été acté et proposé au budget général, et donc vont dans le bon sens. Alors certes, comme l'a dit Michel encore, on peut toujours faire plus et mieux et on a des idées pour faire plus et mieux, mais ce n'est pas ici et maintenant que l'on va influencer ou corriger des politiques qui nécessitent les corrections qui ont été bien expliquées par les collègues vice-présidents, donc pour toutes ces raisons, nous allons voter ce budget supplémentaire. Permetts-moi simplement un petit mot, président, concernant la proposition d'amendement d'Hanan et de Benjamin. Je pense que cette attention, elle est utile et nécessaire, c'est-à-dire que Benjamin et Hanan régulièrement nous appellent ou nous interpellent. Cela évolue, tant mieux, on peut gagner du temps comme l'a dit Benjamin bien entendu, mais s'il y a un domaine sur lequel nous devons être attentifs, au-delà de la qualité des produits qui sont servis dans les cantines de nos collèges et du maintien du prix comme tu l'as rappelé, Philippe, je pense que la question de la tarification sociale est une question essentielle et que sur ce dossier là, il faudra qu'on y revienne rapidement.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le président. Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, président. Beaucoup de choses ont été dites. On avait à la fin de l'année dernière accompagné par un vote positif le vote du budget, donc on ne changera pas puisque ce budget supplémentaire permet de continuer d'aller dans le bon sens, donc nous y apporterons notre soutien en votant pour. Je voudrais simplement redire et je le redemande, je trouve dommage que l'on fasse le couplage CP et session parce qu'il y a beaucoup de chiffres, il y a beaucoup d'informations et si on pouvait revenir au principe de séparer la CP et en général les sessions, je trouve que ce serait plutôt mieux aéré et permettrait de mieux travailler. Merci président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci président. Tout de suite, je vais répondre. Effectivement, puisque nous avons un nouveau cycle sur les jeudis, on fera donc CP et session plénière séparées, c'est acté. Il n'y a aucun problème. Merci pour cette intervention. Y a-t-il d'autres interventions avant que nous passions au vote ? Catherine.

Madame Catherine LHERITIER

Monsieur le président, mes chers collègues, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le président, ce budget supplémentaire consiste en la reprise bien évidemment des résultats constatés au CA 2022. La réduction des emprunts nous permet néanmoins de poursuivre le haut niveau d'investissement que nous avons engagé et je rappelle que nos besoins de financement sont conséquents puisque les surcoûts liés à l'inflation sont inévitables et si nous souhaitons maintenir notre plan pluriannuel d'investissement, nous ne devons pas renoncer à la mobilisation de cet emprunt dont apparait le solde dans notre budget supplémentaire. Je vous rappelle bien sûr le lien étroit qui existe entre investissement public et développement économique, je pense que c'est important aussi pour l'activité dans notre département. Ce budget supplémentaire est un budget prudent, effectivement. Il s'inscrit dans la continuité

de notre budget primitif et avec le groupe UPLCI, nous voterons ce budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Madame la présidente. Je vous propose de passer au vote de ce budget supplémentaire.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Nous avons donc deux abstentions (Benjamin Vételé et Hanan El Adroui).

Qui vote pour ? (28 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret).

Je vous remercie pour ce vote et pour votre confiance, prudente, néanmoins j'ai bien entendu les messages.

16. Compétences déléguées au président du conseil départemental – Décisions prises du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer très rapidement pour conclure cette session au dossier n° 16 sur les compétences déléguées au président du conseil départemental, décisions prises du 1^{er} novembre 2022 et au 30 avril 2023. Le rapporteur sera Yves Lecuir. Merci, Yves.

Monsieur Yves LECUIR

Merci, président. Je vous propose pour terminer cette session, mes chers collègues, de prendre acte de l'information sur les décisions prises par le président du conseil départemental entre le 1^{er} novembre 2022 et le 30 avril 2023 dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées. Ces décisions concernent les domaines suivants : marchés et accords-cadres, création d'une régie comptable, fonds de solidarité pour le logement, délégations dans le domaine du contentieux, indemnités de sinistres, louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, aliénation de gré à gré de biens mobiliers à titre onéreux jusqu'à 4 600 €, dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, demandes d'attribution de subventions auprès de l'État ou auprès d'autres collectivités locales, et pour finir renouvellement d'adhésion à des associations.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Yves. Je vous propose donc le vote. Une intervention.

Monsieur Stéphane BAUDU

Comme l'a dit Yves, on va prendre acte, mais je voudrais que vous puissiez prendre acte de notre regret potentiellement collectif. Quand je balaye ces différentes décisions, je ne doute pas de la qualité des consultations organisées par les services et présidées par Yves, mais simplement quand je regarde un certain nombre de dossiers, notamment ceux liés aux opérations de communication, je remarque que la quasi-intégralité de ces dépenses vont être réalisées ou sont réalisées maintenant par des prestataires qui sont extérieurs au département. Bien entendu, respect des règles des marchés publics, mais j'exprime ce regret collectif de ne pas avoir de dépenses de communication portées par nos entreprises locales et départementales.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je prends note, Stéphane de cette observation et nous allons étudier cela avec les services. Je mets donc au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

17. Communication – rapport d'activité 2022

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Enfin, pour terminer, une communication. Vous l'avez en présentation sur la table, c'est notre rapport d'activité conformément à l'article L.3121-21 du code général des collectivités territoriales. Pour l'année 2022, je vous rends compte par un rapport d'activité de la situation du département, de l'activité et du financement des différents services du département et des organismes qui dépendent de celui-ci. Organisé en trois parties, le Loir-et-Cher solidaire, le Loir-et-Cher durable, le Loir-et-Cher attractif et innovant, ce rapport d'activité 2022 rassemble les champs d'action du conseil départemental. Sa forme a été améliorée pour permettre une accessibilité et une lisibilité plus grandes pour les élus, les partenaires et nos habitants. Il présente les temps forts de l'année 2022, les chiffres clés de notre département et rappelle les ambitions de notre feuille de route « le Loir-et-Cher en action ». Le rapport d'activité 2022 de la collectivité informe sur les ratios financiers de notre collectivité et sur notre capacité à engager les investissements nécessaires pour un département plus attractif, plus innovant, plus durable et plus solidaire. Il vient également présenter les partenariats principaux du département de Loir-et-Cher. Je vous remercie. Intervention de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Deux points. Le premier pour se féliciter de la présentation qui est très claire, très synthétique et qui permet de mieux comprendre tout ce qu'on peut faire sur une année. Je sais que cela a été fait en interne, donc bravo.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Oui, on n'a pas pris de prestataire externe.

Madame Lionella GALLARD

Bravo aux services pour cela. Et puis un petit focus sur les dernières pages, la planète département avec tout son réseau, c'est très intéressant de voir un peu tous les satellites qui tournent autour du département.


Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Le vote n'a pas été fait, donc il faut qu'on vote pour la présentation de ce rapport d'activité. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Fourcher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan-Norguet, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

Publié le 14 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 041-224100016-20231214-DL150435H3-DE



Merci aux élus de rester à leur place pour la signature des documents budgétaires, c'est une obligation. Je vous souhaite un bon après-midi et je vous remercie pour la qualité et la tenue de nos débats et de nos échanges.

La séance est levée à 13 h 20.